Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 29 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT (SOAEO)

S.A., septembre 1909.

André LE CHATELIER, président intermittent
(1869-1929)

Né à Paris, 6e, le 18 août 1861
Fils de Louis Le Chatelier, ingénieur en chef des mines, chevalier de la Légion d'honneur, et de Louise Madeleine Élisabeth Durand.
Frère cadet du chimiste et métallurgiste Henry Le Chatelier (1850-1936).

Polytechnicien.
Chevalier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1900 (ministère de la Marine) : ingénieur en chef de 2e classe de la marine.
Officier du 16 juin 1920 (min. de la Marine) : tableau spécial. Ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime.
Président de la Soudure autogène française (filiale de l'Air liquide).
Vice-président des Établ. Paul Duclos à Marseille : spécialités pour la marine et l'industrie (machines, chaudières, treuils…) .
Administrateur des Chantiers navals et chaudronneries du Midi, également à Marseille.
Président des Forges, chantiers et ateliers d'Indochine (FACI) à Saïgon.

Décédé à Marseille, le 14 janvier 1929.

PUBLICATIONS LÉGALES

ÉTUDE DE Me MICHEL BARD,
notaire à Marseille, rue Montgrand, no 62.
(*Le Sémaphore de Marseille*, 8 octobre 1909)

I

Suivant acte reçu aux minutes de Me Michel BARD, notaire à Marseille, le 24 août 1909, enregistré.

M. Camille GRAND-DUFAY [1], négociant, demeurant à Marseille, rue Saint Jacques, no 33.

A établi les statuts d'une société anonyme, desquels il est extrait ce qui suit :

Art 1er. — Il est formé entre ceux qui seront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme.

---

[1] Camille Grand-Dufay (1884-1964) : fils d'Henri (ci-dessous). Des Comptoirs Dufay et Gigandet, de Marseille. Voir encadré.

Art. 2. — Cette société prend la dénomination de SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT.

Art 3. — Le siège social est à Marseille, rue Saint-Jacques, nº 33.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la même ville par décision du conseil d'administration et transporté en Indo-Chine ou partout ailleurs par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 4. — La durée de la société est fixée à trente années. à compter du jour de sa constitution définitive.

Art. 5. — La société a pour objet l'exploitation de tous brevets, procédés, instruments ou appareils propres à la fabrication de l'acétylène dissous et de l'oxygène et à l'exécution de travaux de toute nature par la soudure autogène, ainsi que tous autres procédés utilisant ou pouvant utiliser les hautes températures, la fabrication de toutes matières premières, de tous appareils nécessaires à l'emploi des hautes températures. la fabrication, l'exploitation et la vente de tous gaz, quels qu'en soient les emplois, de toutes matières premières, de tous objets et appareils utilisés dans l'industrie de la soudure autogène ou pour l'éclairage par l'acétylène dissous ou non.

L'exploitation des applications industrielles de l'acétylène dissous, de l'oxygène, de la soudure autogène et des hautes températures et généralement toutes opérations commerciales, mobilières.immobilières. industrielles, financières et commerciales se rattachant à l'objet de la société.

Le périmètre d'exploitation de la société s'étendra particulièrement, mais non limitativement, aux possessions françaises d'Extrême-Orient, comprenant la Cochinchine, le Tonkin. l'Annan», le Laos, le Cambodge, éventuellement Singapour, les Établissements du Detroit, Hong-Kong et Macao ; il comprendra également le Siam.

Art. 6. — Le capital social est fixé à deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 francs chacune, dont 350 émises en numéraire et les 50 actions de surplus attribuées en représentation d'apports, comme il sera dit ci-après.

Art. 7. — Le montant des 350 actions de numéraire est payable : cent vingt-cinq francs au moment de la souscription et le solde au fur et à mesure des besoins de la société et dans les proportions qui seront fixées par le conseil d'administration.

Art. 8. — Après le dernier versement, chaque actionnaire recevra son titre définitif qui sera, à son choix, nominatif ou au porteur.

Art. 14 — M. Camille GRAND-DUFAY. fondateur, apporte à la société, ses études, travaux, démarches, ainsi que les concessions de toutes natures qu'il s'est assurées pour la constitution de la société et la réalisation ultérieure de son objet.

En représentation et en rémunération de ses apports, il lui est attribué :

1° Cinquante actions, de 300 francs chacune, entièrement libérées, qui porteront les numéros 1 à 50, à prendre sur celles créées ci-dessus.

2° Et trois cent cinquante parts de fondateur, sans valeur nominale, représentées par de titres au porteur et donnant chacune droit à un trois cent cinquantième des avantages attribués aux dites parts par les articles 35 et 39 ci-après.

Les parts peuvent toujours être rachetées par la société, en totalité ou en partie, en vertu des décisions de l'assemblée générale extraordinaire réunissant les deux tiers du capital social, mais le rachat n'est obligatoire pour les porteurs de parts qu'après l'expiration du troisième exercice social ou avant ce délai en cas d'augmentation du capital social ou de fusion avec une autre société.

Le prix du rachat, s'il est obligatoire, sera fixé dans les conditions prévues aux statuts.

La délibération de l'assemblée décidant le rachat obligatoire, la fixation du prix et la date du paiement, sera publiée dans le mois «le sa date, dans un journal d'annonces légales de Marseille.

Les bénéfices afférents aux parts rachetées accroîtront aux actions, et, après le rachat total, les statuts seront modifiés dans ce sens.

Art 15. — L'administration de la société est confiée à un conseil composé de quatre membres au moins et de sept au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une dure de six années.

……

Art. 35. — Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé tout d'abord :

1° Cinq pour cent pour la réserve légale ;

2° La somme suffisante pour servir l'intérêt de six pour cent l'an des sommes dont les actions sont libérées et non amorties.

Sur le surplus, il est alloué quinze pour cent au conseil d'administration.

Il peut ensuite être prélevé, pour un fonds de réserve supplémentaire, une somme dont l'importance est fixée par l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration.

L'excédent sera réparti :

Soixante-cinq pour cent aux actionnaires.

Et trente-cinq pour cent aux parts de fondateur.

Art. 39. — Le produit net de la liquidation sera employé d'abord à l'amortissement complet des actions.

Soixante-cinq pour cent aux actionnaires et trente cinq pour cent aux parts de fondateur.

SOCIÉTÉ CIVILE DES PORTEURS DE PARTS DE FONDATEUR

Aux termes de l'article 41 des statuts, il est formé entre tous les propriétaires actuels et futurs des 350 parts de fondateur, ci-dessus créées, une société civile dénommée « Société civile des porteurs de parts de fondateur de la Société anonyme dénommée SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT », ayant son siège à Marseille, rue Saint-Jacques, n° 33 et dont M. Camille Grand-Dufay, sus-nommé, est l'administrateur.

Cette société civile a pour objet de mettre en commun, réunir et centraliser tous les droits et actions attachés aux parts de fondateur, de telle sorte que la Société civile pourra seule et à l'exclusion des porteurs de parts individuellement, exercer tous les droits et actions attaches aux parts.

Ladite société civile existe depuis le jour de la constitution définitive de la Société anonyme ; elle ne prendra fin qu'avec l'extinction des droits appartenant aux parts de fondateur.

II

Suivant acte reçu aux minutes du dit Me BARD, notaire, le 24 août 1909, enregistré, M. Camille Grand-Dufay, fondateur de la société, a déclare que les 350 actions de la société, émises en numéraire, ont été intégralement souscrites par vingt-six souscripteurs et que chacun d'eux a versé une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites , lesquels versements s'élevant ensemble à 43.750 francs, ont été effectués en partie au Comptoir national d'escompte de Paris, agence de Marseille, et en partie à la Banque de l'Indo-Chine, à Saïgon, au compte de la société en formation ; à cet acte est demeurée annexée une pièce certifiée véritable par le fondateur de la société, contenant les noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués pur chacun d'eux.

III

De deux délibérations prises par l'assemblée générale des actionnaires de ladite société anonyme, les 30 août et 9 septembre 1909, des procès-verbaux desquelles des copies certifiées conformes ont été déposées aux minutes dudit Me BARD. notaire, par acte du 22 septembre 1909, enregistré, il résulte :

A. — De la première délibération, que l'assemblée générale a reconnu sincère et véritable la déclaration de souscriptions et de versements faite par le fondateur de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient, suivant l'acte précité, notaire Me BARD, du 24 août 1909 et qu'elle a nommé M. Jules LEFORT, caissier-comptable. demeurant à Marseille, rue des Minimes 27, commissaire, chargé de faire un rapport, conformément à la loi. sur la valeur des apports faits à la Société par M Camille GRAND-DUFAY, fondateur, sur les attributions à lui faites en représentation de ses apports et sur les avantages particuliers résultant des statuts.

B. — Et de la deuxième délibération, que l'assemblée générale a :

a. — Adopté les conclusions du rapport de M. LEFORT, commissaire, et en conséquence approuve les apports faits à la Société par M. Camille GRAND-DUFAY, ainsi que les attributions faites à ce dernier en représentation de ses apports et les avantages particuliers, ainsi que le tout résulte des statuts.

b. — Nommés premiers administrateurs pour six ans :

1° M. Henri GRAND-DUFAY [2], négociant, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Marseille, rue Saint-Jacques, no 33.

2° M. André-Gabriel LE CHATELIER, ingénieur en chef de la marine en congé, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Marseille, rue Paradis, numéro 55.

3° M. Camille GRAND DUFAY, négociant, demeurant à Marseille, rue Saint-Jacques, numéro 33.

4° La Société anonyme dénommée L'AIR LIQUIDE, au capital de 2.500.000 francs, ayant son siège à Paris, rue Saint-Lazare, numéro 48, qui agira par le président de son conseil d'administration, ou tout autre administrateur délégué par le conseil.

5° Et la Société en nom collectif DUPONT, BRON et GREGORI [3], ayant son siège à Saïgon, qui agira par l'un ou l'autre de messieurs Alphonse DUPONT et Paul BRON, ingénieurs-constructeurs, demeurant à Saïgon, deux de ses gérants.

Qui ont tous accepté ces fonctions d'administrateurs.

c. Nommé ledit M. Jules LEFORT et M. François FILHOL, directeur de la maison Descours, Cabaud et Cie, à Saïgon, commissaire pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice social et sur la situation de la société ; ils ont tous deux accepté ces fonctions.

d. — Approuvé les statuts de la SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT et déclaré cette société anonyme, ainsi que la Société civile des porteurs de parts de fondateur, définitivement constituées à partir du 9 septembre 1909.

IV

Suivant délibération du conseil d'administration de la dite société du 14 septembre 1909, du procès-verbal de laquelle un extrait est annexé à l'acte de dépôt du 22 septembre 1909, précité,

M. LE CHATELIER a été nommé président du conseil d'administration.

Et le conseil a délégué à MM. LE CHATELIER et Camille GRAND-DUFAY. administrateurs, les pouvoirs à l'effet d'expédier les affaires courantes de la société, avec faculté d'agir conjointement ou séparément.

Pour extraits,
BARD, notaire.

Rapport au conseil d'administration de l'Air liquide en 1910 :

---

[2] Henri Grand-Dufay (1858-1940) : père de Camille (1884-1964). Président des Comptoirs Dufay et Gigandet, de Marseille, commanditaire et administrateur de plusieurs sociétés indochinoises. Voir encadré.

[3] Dupont, Bron et Grégori : ancêtre des Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine à Khan-hoï.

En Extrême-Orient, une combinaison analogue a donné lieu à la constitution d'une société qui, comme la société grecque, doit exploiter, en même temps que nos procédés, ceux de la Société des applications de l'acétylène et acétylène dissous ; cette société construit en ce moment à Saïgon une usine qui doit prochainement fonctionner avec nos appareils.

Annuaire des entreprises coloniales, 1910 et 1912 :
Arsène Chaumier (président), administrateur Eaux et électricité de l'Indochine, etc.

L'Air liquide
(*Le Capitaliste*, 13 avril 1911)

La « Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient [SOAEO] », qui exploite nos procédés en Extrême-Orient, a mis également en route une usine installée par ses soins à Saïgon avec les appareils que nous lui avons fournis.

HONG-KONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 1er avril 1914)

Départ. — Le mardi 21 mars se sont embarqués à bord de l'« Australien » M. et Mme Pernaut se rendant à Saïgon. Un groupe imposant de Français accompagna jusqu'au courrier les deux voyageurs.

M. Pernaut est nommé directeur général de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient à Saïgon. Notre compatriote a la satisfaction de laisser ici une agence prospère après trois ans de labeur acharné.

La soudure autogène est destinée à apporter dans les travaux de réparations maritimes une véritable révolution. Son emploi pratique est, à l'heure actuelle, presque monopolisé par des ingénieurs et des techniciens français.

Les docks de Hongkong firent peu de cas, au début, des essais de M. l'ingénieur Pernaut. Aujourd'hui, ils doivent reconnaître que les compagnies de navigation commencent à se rendre compte qu'il y a économie considérable de temps et d'argent à utiliser la soudure autogène. Le perfection des travaux exécutés au chalumeau est également indéniable.

M. Sarraut, à son cassage à Hongkong, reconnaissait le succès de l'industrie française dans cette branche. Ce succès est des plus méritoires. Dès son arrivée, M. l'ingénieur Pernaut faisait une conférence à l' « Institution for engineers and shipbuilders » de Hongkong, afin d'exposer aux constructeurs la théorie. On se montra sceptique. Il fallut cependant se rendre à l'évidence devant les réparations faites à des pièces de métal d'un volume parfois énorme avec une rapidité inouïe.

Malgré les coalitions, malgré les essais tentés par certains ingénieurs anglais, M. Pernaut a pu réparer près de 200 navires et aujourd'hui, les contremaîtres et ouvriers soudeurs ne suffisent plus au travail.

Il est bon de signaler les efforts de nos compatriotes qui viennent ainsi concurrencer les Anglais chez eux, surtout lorsque leur patience et leur savoir-faire sont couronnés de succès.

[On retrouve cet ingénieur fondé de pouvoirs des Éts Brossard et Mopin à Tien-Tsin.]

Joseph Guyot de la Pommeraye
(Alexandrie, 1877-Marseille, 1958)
fondateur de la maison de la Pommeraye et Cie
(éclairage et chauffage par l'acétylène, fournitures pour le cinéma),
commanditée par Henri Grand-Dufay,
transformée en 1923 en Indochine films et cinémas

Fils d'Achille Guyot de la Pommeraye et Marguerite Thérèse Charge.
Marié en 1908 avec Lucie Hesse (1882-1916) — d'où Roger (en religion), Noëlette et Noëlie —,
remarié en 1919 avec Cécile Générat (1886-1948).
École supérieure de commerce de Marseille.
Arrivé en Indochine en 1903.
Concessionnaire de l'éclairage à l'acétylène de Hanoï (1905)
Conseiller municipal de Hanoï.
Administrateur délégué de la Société d'Honquan.
Membre de l'Association, puis du Syndicat des planteurs de caoutchouc.
Chevalier de la Légion d'honneur (1922).
Président de la Chambre de commerce de Saïgon (1923-1926),
son délégué au conseil colonial
et à la présidence du Port de commerce de Saïgon.
Copropriétaire du *Courrier saïgonnais* (1924).
Président de la Société d'études pour la construction d'hôtels en Indochine,
puis de la Société des grands hôtels indochinois (1923-1930).
Membre du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Saïgon (1925).
Administrateur des Ateliers et chantiers réunis d'Indochine (CARIC).
Il demande la tête du gouverneur Varenne (1926).
Administrateur de la Société urbaine foncière indochinoise.
Obtient une concession de 9.995 ha. à Djiring avec Gabriel Larue (1929).
1929 : co-fondateur de la Compagnie franco-indochinoise de radiophonie.
Administrateur de la Société commerciale Wm G. Hale & Cie (mai 1930)
Membre de la Chambre de commerce de Hanoï.

Répertoire des entreprises coloniales, 1914-1915, p. 218 [4] :
Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
Siège social : 48, rue Saint-Lazare, Paris.
Capital. — S.A. fondée en septembre 1909, au capital de 500.000 fr. divisé en 1.000 actions de 500 fr. libérées, dont 100 actions d'apport.
Conseil. — MM. Gage [5], présid. ; Maurice [6], Dupont [7], Littaye [8], C. Grand-Dufay, Le Chatelier, admin. ; de la Pommeraye, admin. délégué.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT

---

[4] Archives Serge Volper.
[5] Louis Gage (1860-1921) : associé de la maison Denis frères.
[6] Émile Alexandre Maurice (1863-1936) : agent principal des Messageries maritimes à Saïgon. Voir encadré.
[7] Félix Alphonse Dupont, de Dupont, Bron et Grégori, à Saïgon.
[8] *Albert*-Yves-Marie Littaye (1872-1956), lieutenant de vaisseau, passé en 1904 au service des Messageries fluviales de Cochinchine (*Le Journal officiel de la République française*, 8 décembre 1904), parmi les actionnaires fondateurs de la Société agricole de Suzannah (1909), éphémère président de l'Association des planteurs de caoutchouc (mars-mai 1912), en retraite de la Marine (*JORF*, 7 octobre 1916), directeur de Grammont-Cox, puis de Littaye et Cox. Chevalier de la Légion d'honneur (1917).

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 146)

Bureaux : 156, rue Catinat, SAÏGON
Usine à Khanhoi

MM. J[oseph] DE LA POMMERAYE, administrateur délégué ;
VALLIER, ingénieur, directeur ;
BLONDEL, comptable.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 136)

Bureaux de la direction générale
158, rue Catinat, Saïgon

MM. J[oseph] de la POMMERAYE, administrateur délégué directeur général pour l'Extrême-Orient ;
Jacques VIELLARD, ingénieur chargé du contrôle technique
Henri GEOFFROY, chef du secrétariat ;
H. JOURLIN, caissier
Jacques TAM, chef comptable ;
P. LEFRANC, archiviste.

Usines de Saïgon à Khanh-hôi, Choquan et Binthay

MM. LEVÊQUE, directeur des usines ;
BORDES, chef d'atelier.

Cercle sportif
(*Saïgon sportif*, 31 juillet 1920)

Admissions

Paul Lefranc, S. O. A. E. O., présenté par MM. Beauvoir et Quint.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*La Journée industrielle*, 27 février 1921)

L'exercice 1919, dont tes comptes ont été soumis à l'assemblée récente, a été meilleur que les précédents. Les services techniques ont pu être entièrement réorganisés et le personnel a été complété. Grâce à cette réorganisation, le chiffre d'affaires a pu s'accroître très sensiblement.

En octobre 1919, l'usine d'oxygène de Hong-Kong a été mise en route, et la société a ouvert une nouvelle usine d'acétylène dissous à Shangaï. D'importantes améliorations ont été apportées à l'outillage et les agences ont été pourvues du matériel nécessaire pour exécuter tous travaux de soudure électrique.

Le conseil aura ultérieurement à recourir à une augmentation de capital, en vue d'un important programme à réaliser, pour être à même de mieux répondre aux besoins grandissants de la clientèle.

Le conseil, dans un esprit de prudence, a estimé nécessaire de faire, cette année encore, d'importants amortissements et, à cet effet, il a décidé de prélever sur le montant, des bénéfices (931.069 fr.) une somme de 800.000 fr. qui a été. ajoutée au poste « Réserve pour amortissement », existant déjà au passif.

Le dividende de l'exercice a été fixé à 60 fr. par action et à 46 fr. 15 par part.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL de 500.000 fr.
Siège social, 48, rue St-Lazare, PARIS
Siège d'exploitation : 24, rue La-Grandière, Saïgon
Augmentation de capital de 3.000 000 fr.
(*La Journée industrielle*, 30 avril 1921)
(*Les Affiches saïgonnaises*, 17 juin 1921)

Le conseil d'administration de la S. O. A. E. O, en conformité des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 1921, venant d'informer le siège d'exploitation de la Société pour l'Extrême-Orient qu'il mettait à sa disposition, pour être offert en souscription en Extrême-Orient, la quantité de 800 actions, l'administrateur délégué de la S. O. A. E. O. pour l'Extrême-Orient a l'honneur de porter à la connaissance du public que la souscription à ces 800 actions est ouverte à dater de ce jour et jusqu'au 25 juin seulement, dans les bureaux de la société, sis, 24, rue La-Grandière, à Saïgon.

La répartition sera faite, dès le 26 juin, au prorata des demandes de souscription.

Ces 800 actions sont émises à 800 fr. par action ; elles participeront au dividende et au superdividende à partir du 1er juillet 1921.

Société d'oxygène & d'acétylène d'Extrême-Orient.

L'administrateur délégué pour l'Extrême-Orient,
J. de LA POMMERAYE.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*La Journée industrielle*, 7 octobre 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société, qui s'est tenue hier au siège social, 48, rue Saint-Lazare, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé présentant un solde bénéficiaire de 1.288.912 fr., et fixé le dividende à 63 fr. par action, payable à partir du 3 novembre, sous déduction des impôts.

Le rapport signale que les achats de matériel faits au cours de l'exercice ayant été réalisés parfois à des prix très élevés, il a fallu mettre en réserve des sommes importantes pour amortissements. C'est pourquoi le conseil, bien que les résultats de 1920 soient en progression sur l'an dernier, a proposé de maintenir le dividende à 12 %comme l'an dernier (ce qui absorbera 60.000 fr. seulement) et de porter aux amortissements la somme de 1.044.322 frais.

Une assemblée extraordinaire a ensuite régularisé la récente augmentation du capital social de 500.000 fr. à 3.500 000 francs.

Elle a modifié, en conséquence, les articles 6, 7 et 17 des statuts.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 150)

Bureaux de la direction générale
158, rue Catinat, Saïgon

MM. J[oseph] de la POMMERAYE, administrateur délégué, directeur général pour l'Extrême-Orient ;
Jacques VIEILLARD, fondé de pouvoir, ingénieur chargé du contrôle technique ;
O. J. de la PASSARDIÈRE [9], fondé de pouvoir, chef du secrétariat ;
Guy de la POMMERAYE, chef du service comptabilité ;
Jacques TAM, cassier ;
Usines de Saïgon à Khanhoï, Choquan et Binhtay ;
MM. LEVEQUE, directeur des usines ;
BORDES, chef d'atelier.
Usines et ateliers à Hongkong, Shanghai, Singapore et Soerabaja, Batavia.
Agence et atelier à Haïphong : 22, rue Francis-Garnier.
Agences à Canton, Bangkok, Semarang, Hankéou, Tientsin.

AEC 1922/748 — Sté d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient, 48, rue Saint-Lazare, PARIS (9e).
Capital. — Société anon., fondée en sept. 1909, 3.500.000 fr. en 7.000 act. de 500 fr. ent. lib. — Divid. 1917, 50 fr. ; 1918, 56 fr. ; 1919, 60 fr. ; 1920, 60 fr.
Objet. — oxygène et acétylène dissous, acide carbonique — Travaux de soudure et. de coupage. Réparations de chaudières marines.
Usines et agences à : Saïgon, Haïphong, Binthay, Hankéou, Hongkong, Canton, Tientsin, Shanghai, Singapore*, Soerabaja.
Conseil. — MM. A[ndré] Le Chatelier, présid. ; J[oseph] de la Pommeraye, adm. dél. ; E. Deschars [10], F. Ziegel [11], I. Braun [12], C[amille] Grand-Dufay, A. Littaye [de Grammont & Cox, puis Littaye & Cox, Saïgon], E. Maurice [agent des Messageries maritimes à Saïgon], P. Delorme [Air liquide], admin.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1922).

---

[9] Ollivier Jourdan de la Passardière (1890-1947) : fils de François Jourdan de la Passardière, ingénieur civil, chevalier de la Légion d'honneur. Marié en 1917 à Paule Générat, des Jeunes filles royalistes, décédée à Brest en avril 1926 en laissant quatre jeunes enfants. Sœur de Cécile Générat, seconde épouse de Joseph Guyot de la Pommeraye. École navale, enseigne de vaisseau.. Administrateur d'Indochine films et cinémas, autre affaire présidée par la Pommeraye.

[10] Léon Deschars (1880-1975) : fils d'un avocat à la cour d'appel de Paris. Marié à une Dlle Mellerio. Polytechnicien, licencié en droit. Bras droit du président Delorme à l'Air liquide. Dirigeant de diverses filiales de ce groupe, dont la SICEO à Haïphong. Administrateur des Plantations de Kantroy (hévéas au Cambodge)(1927). Chevalier (1923), puis officier(1938) de la Légion d'honneur.

[11] Félix Ziegel (1872-1941) : polytechnicien, ingénieur du génie maritime, administrateur délégué des Chantiers navals français (1917), de la Soudure autogène française, filiale de l'Air liquide (1919) et des Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine à Saïgon. Voir encadré.

[12] Isidore Braun (1860-1934) : polytechnicien, ingénieur des poudres et salpêtres, président de la Société anonyme des produits chimiques du Sud-Ouest (liquidateur en 1885), administrateur de la Société française Stern Sonneborn pour la fabrication des vaselines, huiles et graisses industrielles, à Pantin (1903), ingénieur à la Société commerciale et industrielle de naphte Caspienne-mer Noire (Bnito)(Shell), administrateur de la Compagnie fluviale et maritime de transports de pétroles (1923)…

Chevaliers

Guyot de la Pommeraye (*Joseph* Marie Henry, directeur de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient ; 5 ans de services militaires, 4 campagnes de guerre. Titres exceptionnels: depuis dix-neuf ans en Indo-Chine. Successivement conseiller municipal de Hanoï, membre, puis vice-président de la chambre de commerce de Saïgon, délégué au conseil colonial de Cochinchine, juge consulaire du tribunal de commerce de Saïgon, conseiller colonial. Un bel exemple de colon courageux, entreprenant, apportant dans la création de forces nouvelles une belle énergie et une grande ténacité. Est le promoteur et le créateur des industries chimiques en Indo-Chine. Excellent ouvrier de l'expansion économique française.

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*La Journée industrielle*, 28 septembre 1922)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu hier, au siège social, 48, rue Saint-Lazare, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, qui présente un solde créditeur de 783.447 fr. 16, sur lesquels 515.891 fr. 53 ont été portés aux amortissements et réserves. Le dividende a été fixé à 60 fr. bruts pour les actions de 1 à 1.000 francs et à 22 fr. 50 pour les actions de 1.001 à 7.600 francs.

La nomination de M. [le colonel Fernand] Bernard comme administrateur, précédemment faite par le conseil, a été ratifiée.

Arrivé à terme de mandat, M. Bernard a été réélu pour six ans ainsi que M. de la Pommeraye.

SAIGON
Les anciens élèves de l'École navale
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 novembre 1922)

Un dîner amical et confraternel réunissait dernièrement, au cercle des officiers, les anciens élèves de l'École navale. Dix-neuf convives étaient présents, savoir : M. Guigues, doyen d'âge ; M. le capitaine de vaisseau Blanc, commandant de la marine en Indochine ; M le capitaine de frégate de Solminihac ; M. Lancelin, directeur des Messageries fluviales ; MM. les lieutenants de vaisseau Guillemenet, Rosati, Javouray, Jacquinet, Maerten, Michel ; M. J. de la Passardière, de la S. O. A. E. O. ; M. Je capitaine Charrucy ; MM. Michaud, Robert, Pallu de la Barrière, Romano, Fontaine, de Vaublanc, enseignes de vaisseau ; M. Casta-Lumio.

Monsieur Lesterre, empêché, s'était excusé.

Cette petite fête de famille consacrait la toute jeune Association des anciens élèves de l'École navale.

Par un touchant exemple de camaraderie, le colonel François, président du Cercle militaire, avait tenu à s'assurer que tout serait parfait. Grâce à lui, la salle était jolie, et l'on fit honneur à un dîner remarquablement servi.

Au cours de cette réunion, empreinte de la plus franche cordialité, on se plut à échanger de vieux et chers souvenirs. Au dessert, le sympathique M. Guigues prononça une allocution qui fut très goûtée des assistants.

Liste générale des membres de la Société des études indochinoises

(*Bulletin*, 1923, p. 143-149)

MEMBRES TITULAIRES

La Pommeraye (*Joseph*-Marie-Henri de), directeur de la Société d'oxygène et acétylène d'Extrême-Orient [SOAEO], Saïgon.

CCI Haïphong
Liste des 128 électeurs consulaires français
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1923, pp. 2680-2685)

N°	Noms et prénoms	Maisons de commerce	Domicile
18	Chanjou Henri	Soc. d'oxygène et d'acétylène d'Ext.-Orient	Haïphong
19	Mlle Chanjou Antoinette	Modiste	Haïphong

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*La Journée Industrielle*, 20 avril 1923)
(*Revue générale du froid*, mai-juin 1923)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 juillet 1923)

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue hier au siège social, 48, rue Saint-Lazare, à Paris, sous la présidence de M. A. Le Chatelier, a décidé de porter le capital social de 3.500.000 fr. à 6 millions par l'émission de 5.000 actions de 500 francs.

Les 5.000 actions nouvelles seront émises contres espèces, au taux de 525 fr., dont 500 fr. représentant le capital nominal de l'action et le surplus une prime de 25 fr. par titre, versée au profit de la société et lui étant acquise en dehors et en sus du capital. Le montant de cette prime viendra en déduction des frais d'augmentation de capital.

Les propriétaires d'actions antérieurement émises auront un droit de préférence à la souscription, a titre irréductible, à raison de 5 actions nouvelles pour 7 anciennes, ils pourront également souscrire à titre réductible les actions non absorbées par l'exercice du droit de préférence, au prorata du nombre d'actions anciennes possédées par eux.

Cette augmentation de capital a pour but de permettre à la société de faire face aux engagements qu'elle a dû prendre pour assurer son exploitation qu'elle pourra ainsi développer par l'acquisition et l'installation de nouveau matériel.

Il résulte des nouvelles reçues d'Extrême-Orient que la société a éprouvé, au cours de l'exercice 1922, les effets de la crise générale des affaires, en particulier à Hongkong, Singapore et Java, où cette crise se fait encore sentir très vivement. La pénurie du fret qui en a été la conséquence a obligé de nombreuses compagnies de navigation, à Hongkong notamment, à désarmer une partie de leurs bateaux et à réduire leurs frais de réparation au minimum. Or, ces réparations de bateaux constituent une branche importante de l'activité sociale.

D'autre part, depuis la dernière augmentation de capital, réalisée au cours de l'année 1921, la société a développé considérablement ses installations. Des usines nouvelles à Batavia et à Soerabaya ont été mises en route en 1922, mais avec un grand retard causé surtout par des difficultés sérieuses dues à une crise de main-d'œuvre et à la pénurie de matériaux de construction. Dès leur mise en route, ces deux usines ont rencontré une concurrence active, aussi dans le but d'y parer et pour s'assurer une

place plus importante sur le marché javanais, la société envisage-t-elle la réorganisation de ces deux établissements.

Le conseil signale que ces différents faits auront fatalement une répercussion sur les résultats de l'exercice 1922, pour lequel une notable réduction du dividende sera sans doute à envisager, s'il est même possible d'en donner un.

Enfin, le programme de développement que la société a poursuivi et qui a occasionné des dépensés plus importantes qu'il n'avait été prévu, devra être complété sur certains points.

C'est ainsi que la société prévoit notamment le doublement des usines d'oxygène de Saïgon et de Soerabaya et l'augmentation dé son stock de tubes correspondant à. l'augmentation de ses moyens de production et à l'extension de son rayon d'action dans des régions plus éloignées de ses usines de production.

Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient
(*La Journée industrielle*, 27 septembre 1923)
(*Revue générale du froid*, octobre-novembre 1923)

Les actionnaires, au siège social, 48, rue Saint-Lazare, à Paris, ont régularisé l'augmentation du capital de 3.500.000 fr. à 6 millions, par l'émission de 5.000 actions nouvelles d'un nominal de 500 fr. émises avec 25 fr. de prime.

Les modifications apportées en conséquence aux statuts ont été également ratifiées.

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 26 septembre au siège social, 48, rue Saint-Lazare à Paris. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1922, qui s'est soldé par une perte de 144.296 fr. 17, ramenée à 94.080 fr. 47 après application du solde bénéficiaire de l'exercice antérieur reporté à nouveau et s'élevant à 228.476 fr. 64.

M. de Saboulin-Bollena [13] a été réélu administrateur.

La situation précaire des affaires en Extrême-Orient s'est maintenue. L'inactivité de la navigation en Extrême-Orient, en entraînant l'arrêt presque complet des opérations dans certains ports, a privé la société de ressources importantes. Son exploitation sur le marché de Java, entreprise trop tardivement, s'est traduite par une perte.

Une nouvelle agence a été ouverte à Bangkok au cours de l'exercice. La société s'est appliquée en outre à l'achèvement et à la consolidation des autres établissements, ainsi qu'au renforcement du matériel d'exploitation.

Publicité
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 novembre 1923)

[13] Pierre de Saboulin-Bollena, des Messageries maritimes. Successeur d'Émile Alexandre Maurice.

S. O. A. E. O.

Société d'oxygène et d'acétylène d'E. O.

Siège social : 48, rue Saint-Lazare, — Paris

(AIR LIQUIDE)

Siège de l'Exploitation Direction générale pour l'Extrême-Orient

158, rue Catinat, Saigon

Agence et Atelier Haiphong 22 Rue Francis Garnier.

Usines à oxygène à Saïgon (Khanhoï), Hongkong, Shanghaï, Singapore, Batavia et Soerabaja.

Usines à acétylène dissous à Saïgon (Khanhoï), Hongkong, Shanghaï, Singapore, Batavia et Soerabaja.

Usines à acide carbonique à Choquan et Binhtay (Cochinchine).

Ateliers pour les réparations par soudure autogène des pièces de machines, autos, chaudières et navires, à Saïgon, Haïphong, Hongkong, Canton, Shanghaï, Singapore, Batavia, Soerabaja, Bangkok.

Dépôts pour la vente du gaz à Hankéou, Tientsin, Pénang.

Vente de tout ce qui concerne la soudure autogène oxyacétylénique et électrique

Adress. télégr. : « **Oxygène** » pour Saïgon, Haïphong, Hongkong, Shanghaï, Singapore, Batavia et Soerabaja. — « **Oxyrientxo** » pour Paris.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
bureaux de la direction générale : 106, boulevard Charner, Saïgon.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. I-146)

MM. J[oseph] de la POMMERAYE, administrateur délégué, directeur général pour l'Extrême-Orient.
Jacques VIELLARD, fondé de pouvoirs, ingénieur chargé du contrôle technique ;
O. J. de la PASSADIÈRE, fondé de pouvoirs, chef du secrétariat ;
Guy de la POMMERAYE, chef service comptabilité ;
Mlle SAINT-ÉTIENNE, chef du secrétariat ;
M. Pierre HOANG, caissier.

Usine de Saïgon à Khanhoi, Choquan et Binthay.
M. BESSIÈRE, directeur des usines.

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*La Revue générale du froid*, octobre-novembre 1924)

Les actionnaires de cette société, réunis en octobre, au siège, à Paris, 48, rue Saint-Lazare, en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. A. Le Chatelier, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923.

L'exercice écoulé a, malgré une amélioration dans certaines agences, souffert de la crise générale et de la concurrence. Les établissements de Chine, d'Indo-Chine, du Tonkin, du Siam et de Singapore ont laissé un bénéfice satisfaisant contrebalancé par la perte due à la concurrence sur le marché de Java ; d'où une perte d'exploitation formant avec les frais généraux un total de 241.423 fr. 04.

Une entente conclue avec le groupe qui, à Java, fabriquait l'oxygène concurremment avec la société, améliorera notablement les conditions d'exploitation. La société reste intéressée aux bénéfices des usines du groupe de Java et renonce à la fabrication et à la vente de l'oxygène dans ce pays. Cette mesure permettra d'utiliser sur d'autres territoires le matériel que la société avait installé à Java.

Le conseil a procédé à la réévaluation des postes mobilisables actifs et passifs. Il résulte un supplément comptable d'actif net de 680.292 fr. 75, sur lequel il a été prélevé 241.453 fr. 04 pour l'amortissement des pertes de l'exercice 1923 ; le solde, soir 438.869 fr. 71, a été affecté à la constitution d'une réserve spéciale.

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 octobre 1924)

L'assemblée ordinaire d'hier a approuvé les comptes de l'exercice 1923, se traduisant par un bénéfice net de 438.869 fr., affecté entièrement à la constitution d'une réserve spéciale, à la disposition des assemblées générales à venir.

L'assemblée a réélu en qualité d'administrateurs M. A. Le Chatelier, Delorme, Grand-Dufay et Ziegel.

Dans son rapport, le conseil expose que l'exercice 1923, bien que marquant une amélioration sensible sur le précédent, a cependant souffert de la crise générale et de la concurrence signalée précédemment.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de 6.000.000 de francs
Siège social : 48, rue St-Lazare, Paris
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-57)

29, rue Francis-Garnier, Haïphong
M. MUCHEMBLÉ, directeur.

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-91)

bureaux de la direction générale : 106, boulevard Charner, Saïgon.
MM. O. J. de la PASSADIÈRE, directeur ; F. BILLET, sous-directeur ; M. GUILLOT, chef service comptable ; Mme GOISSON. chef du secrétariat ; M. Pierre Hoang, caissier.

Usine à Khanhoi (Saïgon), Choquan (Cholon).
M. BESSIÈRE, agent technique, directeur des usines.

Les insatiables

(*L'Écho annamite*, 2 mars 1925)

À en croire le correspondant du Tonkin de *Saïgon Républicain*, le gouvernement général de l'Indochine vient de conclure un accord avec les Messageries maritimes pour l'exploitation de la ligne Saïgon-Haïphong.

……

M. de la Pommeraye se frotte déjà les mains ; du moins, notre confrère le dit. La Société d'oxygène et d'acétylène, les Forges et ateliers de l'Indochine ont des réparations en perspective.

Quel veinard tout de même que cet excellent M. de la Pommeraye ! Après les grands hôtels subventionnés, les films et cinémas, la saison théâtrale de la Perle, voici un autre gros morceau du fromage indochinois !

……

Chronique sportive
Football association

(*L'Écho annamite*, 14 avril 1925)

Pendant les fêtes de Pâques, le public a été gâté par des parties d'entraînement et des matches avec l'équipe anglaise du s/s *Teucer.*

Samedi a eu lieu une partie d'entraînement entre l'équipe de la Société d'oxygène et d'acétylène avec Tandinh-sport.

Quoique nouvellement formée, l'équipe de la S. O. A. E. O. a battu Tân-dinh-sport par deux buts à zéro.

Toutefois, il faut reconnaître que du côté de Tandinh, il manquait beaucoup d'équipiers de la 1re série tels que Tai Qui Binh (Denis), Chuôi, etc.

Le lendemain, a eu lieu le grand match avec l'équipe anglaise du s/s *Teucer*.

Les joueurs ont été tous à la hauteur de leur tâche. La partie s'est clôturée avec le score de 2 à 1 à l'avantage de l'Étoile de Giadinh*.

Lundi, 13 avril 1925 de 4 heures à 4 heures 40, a eu lieu un match d'entraînement entre l'équipe de la S. O. A. E O. avec Donaï sport. Match nul 1 à 1. […]

S. O. A. E. O.
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
17 avril et 12 décembre 1925)

Directeur général pour l'Extrême-Orient : O.-J. DE LA PASSARDIÈRE

Chronique sportive
Foot-ball association
Ouverture du challenge « Khoa-Hoc-Tap-Chi »
(*L'Écho annamite*, 20 avril 1925)

Hier, sur le terrain de l'Étoile de Giadinh, angle des rues Lareynière et Mayer, plus de deux milles spectateurs ont assisté à l'ouverture du challenge Khoa-Hoc Tâp Chi. Pour un début, c'était encourageant !

……

De 17 à 18 heures, match entre l'Étoile de Giadinh et Oxygène et Acétylène qui s'est clôturé par la victoire de 2 à 0 de la première.

À l'Étoile de Giadinh, Xuân remplaçait Rot, absent. Le jeune et brillant équipier formait avec les autres avants de Giadinh une ligne. offensive redoutable. Banabé Khuê, s'acquittait consciencieusement de son rôle de demi-droit.

Du côté d'Oxygène et Acétylène, les joueurs sont tous, malgré leur petite taille, lestes et adroits. C'est une équipe sérieuse, qui promet beaucoup.

Arbitrage impartial et impeccable de MM. Nuong et Thoi.

Chronique sportive
À SAÏGON
(*L'Écho annamite*, 18 mai 1925)

Hier, dimanche 17 mai, sur le terrain de l'Étoile de Giadinh, rue Mayer, par un temps superbe…

De 5 à 6 heures, match entre Oxygène et Acétylène Club et Donaï-Sport qui s'est terminé par la victoire du 1er par un but à zéro.

Donaï était de nouveau handicapé par l'absence de son ailier droit Manh, qu'un deuil obligeait à une retraite momentanée.

Partie très dure, très disputée. Lân, ailier gauche, marqua, dans les dernières minutes, l'unique but à enregistrer dans ce match.

……

L'Indochine industrielle
conférence de M. Lantenois
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 31 mai 1925)

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient. — Cette société possède à Saïgon deux usines :

L'une dans laquelle elle fabrique de l'oxygène et de l'acétylène dissous, et à laquelle est annexé un grand atelier pour l'exécution des travaux de soudure autogène ;

L'autre est spécialisée dans la fabrication de l'acide carbonique. Celle-ci s'effectue dans les ateliers de la Société des distilleries [SFDIC] et utilise l'acide carbonique provenant de la fermentation alcoolique.

L'oxygène et l'acétylène dissous sont fabriqués selon les procédés G. Claude avec les appareils construits par la Société l'Air liquide. L'emploi de la soudure autogène par les

grands ateliers de Saïgon permet de réparer sur place les pièces cassées au lieu d'avoir à faire venir des pièces de rechange.

L'acide carbonique liquide est expédié à Singapore, Hongkong, Shanghaï, Péking, Tien-Tsin, Hankéou.

CAP St-JACQUES
Chronique des pneus crevés
(*L'Écho annamite*, 9 juin 1925)

Le 6 juin, vers 21 heures, M. Bessière, Charles, directeur de l'Usine d'Oxygène et Acétylène d'Extrême-Orient à Khanh Hoi, se baladait sur la route de la Corniche dans l'auto C. N° 2.650 appartenant à ladite société.

Comme il devait changer la roue droite arrière qui était crevée, il s'arrêta aux environs du kilomètre 4.

Ayant calé les roues avant de la voiture et serré le freins, notre chauffeur plaça le cric et commença le déboulonnage de la roue abîmée.

Pendant cette opération, et par suite du glissement de la partie du moyeu reposant sur le cric, la voiture retomba brusquement sur elle-même. Le choc fit alors lâcher les freins et la voiture, malgré les deux pierres servant de cales et trouvées sur place, fit en avant une descente très prononcée.

Dans la position normale, la voiture aurait dû se coller au talus de droite, mais la brusque secousse fit dévier les cales avant et l'ont dirigée, vers la gauche où l'auto roula sur la falaise et disparut dans l'abîme.

Devant l'impossibilité de retirer l'auto et comme la descente de la falaise était dangereuse, M. Bessière rentra au Cap dans une auto d'un de ses amis et mit le gendarme Piétri au courant de sa mésaventure.

Ce dernier se rendit sur le théâtre de l'accident et constata que la voiture tombée dans la falaise d'une hauteur de 30 mètres, était littéralement écrasée.

Le véhicule est allé s'abattre et s'écraser près du bord de la mer et sur un rocher parsemé de grosses pierres.

La voiture ne pourra être retirée qu'après être entièrement démontée.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
6 novembre 1925)

[…] La société possède […] d'importantes participations dans de nombreuses affaires indochinoises, notamment … Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient [SOAEO]…, etc., etc.

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
13 novembre 1925)

L'exercice 1924 de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient se solde par un bénéfice de 519.795 fr. contre l'an dernier une perte de 341.422 francs amortie par

une réévaluation de l'actif. Compte tenu du reliquat antérieur, le bénéfice distribuable est de 603.875 francs.

Aucun dividende ne sera réparti, le conseil ayant décidé de proposer à l'assemblée du 21 octobre de porter 400.000 fr. à la réserve pour amortissements et de ramener à 1 fr. les postes frais d'installation, outillage et mobilier. En outre, la réserve spéciale portée pour 438.570 francs sera virée en déduction des postes matériel, terrains et immeubles.

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
20 novembre 1925)

[…] La réserve spéciale, qui figure au passif du bilan pour 438.869 francs, est portée à l'amortissement des usines de Java.

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 janvier 1927).

Extrait du rapport du conseil d'administration (21 octobre 1926)

Le chiffre d'affaires s'est maintenu, au cours de cet exercice, sensiblement au niveau de celui de l'exercice précédent, mais l'augmentation de nos charges a encore influencé défavorablement notre compte de profits et pertes.

En outre, malgré l'activité déployée, le développement que nous escomptions a été enrayé par le ralentissement des réparations maritimes, tant à Saïgon que dans les autres ports d'Extrême-Orient, et par les troubles qui ont provoqué parfois, comme à Hongkong, un arrêt complet des affaires pendant une période très prolongée.

Hongkong a été particulièrement touché par la crise, le chiffre d'affaires y est en diminution marquée sur l'exercice précédent.

Changhai. — Malgré la situation politique difficile, cette agence a pu maintenir son activité, et le chiffre d'affaires y est en légère progression.

Nous avons installé dans cette ville l'un de nos appareils de fabrication d'oxygène, provenant de nos anciennes usines de Java, et avons, de ce fait, cessé d'avoir recours aux fournitures de gaz qui nous étaient faites par l'Asiatic Petroleum Company. Haïphong continue à se développer et nous a donné des résultats assez satisfaisants ; nous espérons mieux encore de notre exploitation au Tonkin.

Saïgon et Bangkok restent faibles et en diminution sensible sur le précédent exercice, du fait du ralentissement des travaux maritimes. Par contre, la vente, des gaz est en progression, et nous avons, au cours de l'exercice, dû procéder a un remaniement de notre usine de Khanhoi pour tenir compte des demandes croissantes de gaz.

Singapore. — Nos travaux de réparations et surtout la vente de l'oxygène ont été plus actifs et sont en augmentation.

Java. — Conformément à nos accords avec la Société Hoek, nous avons touché, pour le deuxième semestre de l'année 1924, la participation prévue sur les bénéfices réalisés par cette société à Java. Nous avons tout lieu de croire que le montant de celte participation augmentera très sensiblement par la suite.

Le bilan fait ressortir pour l'exercice 1923 un solde bénéficiaire de 91.152 fr. 22.

Un nouveau scandale au Port de commerce

par A. FONTAINE LAPORTE, directeur de la *Libre Cochinchine*
(*L'Écho annamite*, 4 janvier 1927)

[…] Un projet en suspens depuis assez longtemps déjà, va être mis à exécution : la construction d'un nouveau pont tournant sur l'arroyo Chinois dont le besoin, en raison du développement pris par le Port de commerce, se fait incontestablement sentir. Seulement, ce projet n'est plus celui que tout le monde connaissait et qui consistait à établir le nouveau pont dans l'axe du boulevard Kitchener […].

Aujourd'hui, le pont doit être construit dans l'axe de la rue Pellerin, là où se trouve le pont fixe dont la démolition va commencer […].

Il y aura donc, lorsque ces travaux seront terminés, deux ponts tournants situés à 160 m. environ l'un de l'autre […].

Le *Courrier saïgonnais*, naturellement, trouve cela parfait.

Pourquoi donc a-t-on décidé de changer l'emplacement antérieurement choisi pour le nouveau pont ? C'est bien simple :

La Banque de l'Indochine […], installée rue Mac-Mahon en attendant la reconstruction avec agrandissements considérables, de son immeuble du quai de Belgique, hésitait à entreprendre cette reconstruction […].

Mais, direz-vous, comment se fait-il que la Banque franco-chinoise qui, elle aussi, a son journal, n'élève aucune protestation au sujet de la faveur accordée à sa puissante rivale par le Port de commerce ?

C'est que, sur le quai de la Marne, face à la Banque de l'Indochine, sont situés les établissements F. A. C. I. […]. Or F. A. C. I., c'est M. [Maxime] Grammont [14], membre du conseil d'administration de la Banque franco-chinoise.

F. A. C. I. occupe l'un des angles du quai de la Marne et de la rue Heurteaux ; l'angle opposé, qui bénéficiera d'une égale valorisation, appartient à la Sté d'oxygène et d'acétylène [SOAEO] ; nul n'ignore que cette société a pour directeur M. [Joseph] de la Pommeraye et que M. de la Pommeraye était président du conseil d'administration du Port de Commerce lorsqu'a été prise la dernière décision au sujet du nouveau pont tournant.

Chacun, comme on le voit, a sa part, c'est pourquoi personne ne proteste contre ce gaspillage éhonté des fonds de l'emprunt du Port de commerce au profit de la Finance. […]

Haïphong
Liste des 128 électeurs consulaires français
ANNÉE 1927
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1927, pp. 34-40)

N° d'ordre	Noms et prénoms	Maisons de commerce	Domicile
83	Muchemblé Charles	Société d'oxygène et d'acétylène	

Société d'OXYGÈNE et d'ACÉTYLÈNE d'EXTRÊME-ORIENT
Capital fr. : 3.500.000
Siège social : 48, rue St-Lazare - PARIS
Siège d'exploitation en Extrême-Orient : 156, rue Catinat, SAÏGON
(*Extrême-Asie*, n° 10, avril 1927)

---

[14] Maxime Grammont (1881-1950) : voir sa notice sur Wm. G. Hale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil : M. A[ndré] LE CHATELIER.
Administrateur délégué : M. J[oseph] de la POMMERAYE.
Administrateurs
Colonel [Fernand] BERNARD.
I[sidore] BRAUN.
P[aul] DELORME.
E[dmond] DESCHARS.
C[amille] GRAND-DUFAY.
M[axime] GRAMMONT.
[Pierre] de SABOULIN[-BOLLENA].
F[élix] ZIEGEL.

Cette société exploite depuis 1909 en Extrême-Orient, les procédés de la Société l'AIR LIQUIDE, relativement à la fabrication de l'oxygène et ceux de la Compagnie française de l'ACÉTYLÈNE DISSOUS pour l'acétylène dissous.

La société exploite également, depuis 1913, deux usines à acide carbonique. par les procédés J. VIELLARD.

Ses agences vendent les gaz en tubes : acétylène dissous, oxygène, acide carbonique, hydrogène, ammoniaque et des appareils de soudure et de coupage.

Elle s'est spécialisée dans tous les travaux de soudure et de coupage. notamment pour tout ce qui concerne réparations de chaudières marines, par les procédés LE CHATELIER et A.D.S.E.

Licenciée exclusive pour les colonies françaises d'Extrême-Orient des procédés de soudure électrique de M. Oscar KJELLBERG et de la QUASI-ARC Cie.

Usines et agences : SAÏGON, CHOLON, BINTHAY, HONGKONG, CANTON, SHANGHAI, TIENTSIN, HANKEOU, SINGAPORE, BANKOK, SOERABAJA, BATAVIA, SEMARANG.

Publicité
(*Extrême-Asie*, no 10, avril 1927)

Société d'OXYGÈNE et d'ACÉTYLÈNE d'EXTRÊME-ORIENT

Capital Frs. : 3.500.000

Siège Social : **48, Rue St-Lazare - PARIS**

Siège d'Exploitation en Extrême-Orient : **156, Rue Catinat - SAÏGON**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil : M. A. LECHATELIER.

Administrateur-Délégué : M. J. de la POMMERAYE.

Administrateurs : Colonel BERNARD. I. BRAUN. P. DELORME. E. DESCHARS. C. GRAND-DUFAY. M. GRAMMONT de SABOULIN. F. ZIEGEL.

¶ Cette Société exploite depuis 1909 en Extrême-Orient, les procédés de la Société l'AIR LIQUIDE, relativement à la fabrication de l'oxygène et ceux de la Compagnie Française de l'ACÉTYLÈNE DISSOUS pour l'acétylène dissous.

¶ La Société exploite également depuis 1913, deux usines à acide carbonique, par les procédés J. VIEILLARD.

¶ Ses agences vendent les gaz en tubes : acétylène dissous, oxygène, acide carbonique, hydrogène, ammoniaque et des appareils de soudure et de coupage.

¶ Elle s'est spécialisée dans tous les travaux de soudure et de coupage, notamment pour tout ce qui concerne les réparations de chaudières marines, par les procédés LECHATELIER et A. D. S. E.

¶ Licenciée exclusive pour les Colonies françaises d'Extrême-Orient des procédés de soudure électrique de M. Oscar KJELLBERG et de la QUASI-ARC C°.

Usines et Agences : SAÏGON, CHOLON, BINTHAY, HONGKONG, CANTON, SHANGHAÏ, TIENTSIN, HANKÉOU, SINGAPORE, BANKOK, SOERABAJA, BATAVIA, SEMARANG.

http://belleindochine.free.fr/images/economie/385Societeacetylene.jpg

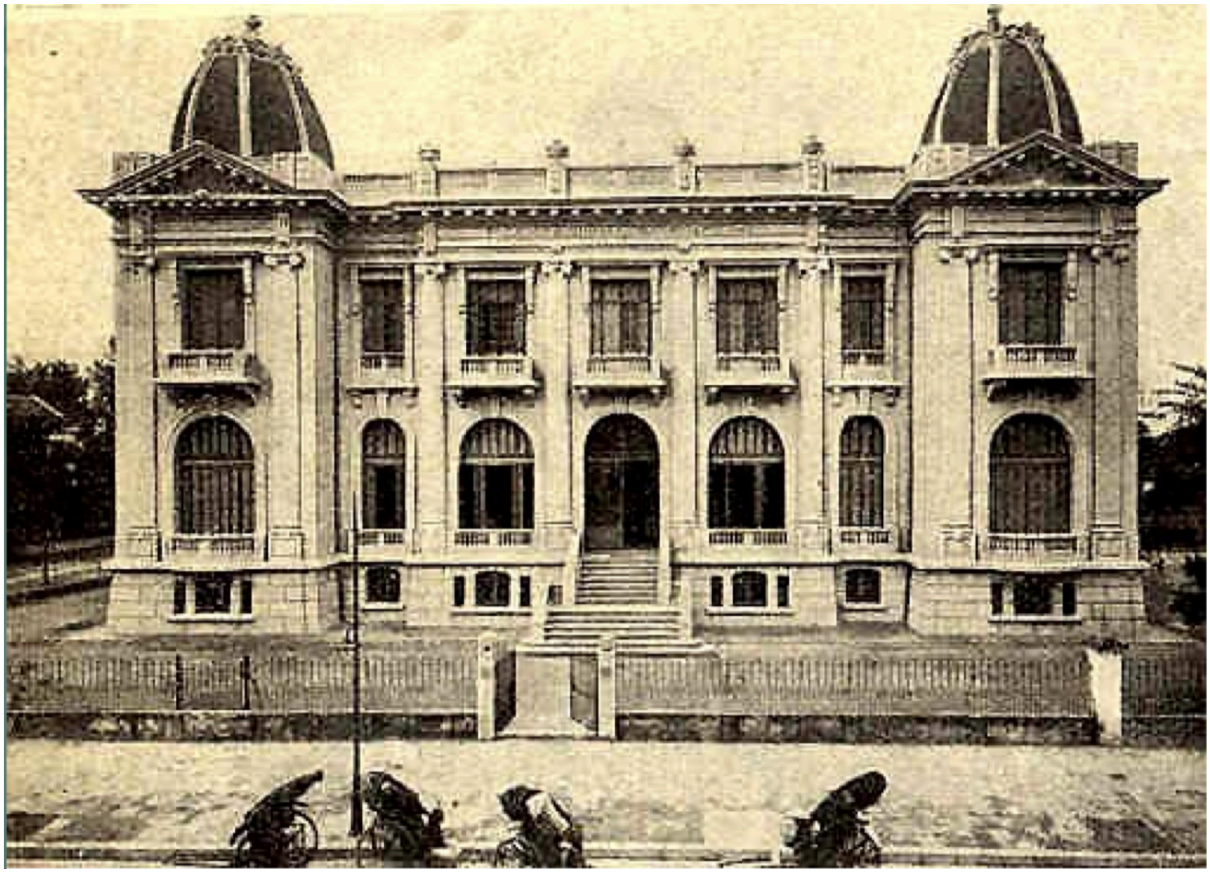

http://belleindochine.free.fr/images/economie/379SuccursaleHaiphong.jpg

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*Le Journal des débats*, 23 juillet 1927)

L'assemblée ordinaire du.21 juillet a approuvé les comptes de 1926 et voté un dividende brut de 6 %, soit 30 fr. par action (contre rien depuis 1922), payable le 1er octobre.

Notre carnet financier
(*La Revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1927)

La Société d'Oxygène et Acétylène d'Extrême-Orient a réalisé en 1926 un bénéfice net de 1.307.440 francs qui a permis la répartition d'un dividende de 30 francs par action.

Il n'avait pas été distribué de dividende depuis 1922.

Une affaire d'accaparement de terre à Càmau
Respectueusement dédié à M. le gouverneur de la Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 1er décembre 1927)

[…] des notables nous ont, maintes fois, demandé quelle suite l'Autorité supérieure réserve aux plaintes, adressées à M. l'administrateur [Jean Dominique Charles] Balencie, et, en août 1926, à M. l'Inspecteur des affaires politiques et administratives, contre M. Nguyen Thoi Hoa, sous-chef du canton de Long Thoi. […] Des jeunes filles de 16 à 17 ans sont portées comme occupantes, sans titre, de plusieurs centaines d'hectares de terrain. […] La superficie accaparée par M. Ng. Thoi-Hoa, sous des prête-noms, dépasse 4.000 hectares. […] M. Hoa règne toujours en maître absolu dans son fief. Ses accusateurs tremblent dans l'appréhension de ses représailles.

On nous affirme […] que M. Hoa aurait consacré une douzaine de mille piastres à se préserver des ennuis éventuels.

Cette prodigalité s'expliquerait aux yeux des campagnards naïfs, car des Français honorables eux-mêmes, tels que Me [Auguste] Bataille, avocat à Vinhlong [et pdt des Caoutchoucs de Chamcar-Lœu], M. Viellard, directeur de la Société d'oxygène [SOAEO*] à Saïgon, n'ont reçu aucune suite à leur plainte contre le même fonctionnaire cantonal. […].

Oxygène et Acétylène d'Extrême-Orient

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 21 juin 1928 sous la présidence de M. A. Le Chatelier, et a approuvé à l'unanimité les comptes de l exercice 1927 accusant un solde bénéficiaire de un million 576.881 francs auquel s'ajoute le report intérieur de 203 051 fr. formant un total disponible de 1.779.933 fr. Il a d'abord été déduit 884.348 francs affectés à la réserve pour amortissements.

Le dividende total a été fixé à 50 fr. par action, payable à partir du 15 juillet.

Le rapport fait ressortir que le bilan présente une amélioration par rapport au précédent. La société a enregistré dans ses agences du Sud une augmentation d'activité

qui l'a amenée à construire de nouvelles usines ; les agences du Nord, quoique toujours très touchées parles troubles de Chine, ont, cepeudant, pu améliorer quelque peu leur situation.

(*France Indochine*, 9 août 1928)

Ville de Haïphong

Installation d'une usine pour la fabrication de l'oxygène et de l'acétylène dissous, sur un terrain sis en bordure de la digue route du Cua-Cam.

AVIS D'ENQUÊTE DE « COMMODO ET INCOMMODO »
(*France Indochine*, 7 juillet 1928)

L'administrateur-maire de la ville de Haïphong a l'honneur d'informer le public que la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient demande l'autorisation d'installer, sur un terrain sis en bordure de la digue route du Cua-Cam, une usine pour la fabrication de l'oxygène et de l'acétylène dissous, industrie classée à la 1re catégorie des établissements insalubres, dangereux ou incommodes désignés au tableau annexé à l'arrêté du 21 janvier 1928.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 21 octobre 1912 du Résident supérieur au Tonkin, une enquête de commodo et incommodo sera ouverte à la mairie de Haïphong.

Les personnes qui auront des réserves à faire ou des observations à formuler au sujet de cette demande sont priées de les transcrire sur le registre *ad hoc* qui restera déposé du 16 ou 25 juillet inclus à l'Hôtel de Ville (Bureaux des travaux municipaux) où les intéressés pourront prendre connaissance du dossier tous les jours non fériés, entre 8 heures et 11 heures et entre 14 heures 39 et 17 heures.

Haïphong, le 5 juillet 1928
L'Administrateur Maire,
Signé : H. KLEIN.

Haïphong
Liste des 150 électeurs consulaires français
ANNÉE 1929
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1929, pp. 840-847)

No d'ordre	Noms et prénoms	Maisons de commerce	Domicile

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*La Journée industrielle*, 19 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice net de 2.362.112 francs.

Après affectation d'une somme de 1 million à la réserve pour amortissements, le dividende a été fixé à 10 %.

L'assemblée a élu administrateurs MM. Charles Chapuis, Jean Delorme et Pierre Philippon.

OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT.
(*Journal des débats*, 20 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire d'hier, présidée par M. P[aul] Delorme, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 2 millions 362.112 francs. Le dividende a été fixé à 10 %, ou 25 francs brut par action dédoublée nº 1 à 24.000, payable à partir du 1er septembre, à raison de net 20 fr. 50 au nominatif et 19 fr. 125 au porteur.

Le rapport du conseil souligne la progression enregistrée dans le chiffre d'affaires des agences de la société. Cette progression, très sensible dans les agences du Sud, est encore très réduite dans les agences du Nord, qui ont souffert de la crise provoquée par les troubles de Chine. Dans l'ensemble, les résultats sont satisfaisants.

Le conseil se dispose à installer sous peu une usine à Tientsin.

L'usine d'oxygène et d'acétylène dissous d'Haïphong est terminée. Son exploitation répondra au développement du marché.

La nouvelle usine d'oxygène de Bangkok est entrée en fonctionnement et le conseil envisage d'y adjoindre sous peu une station d'acétylène dissous.

À Singapore, la mise en route de la nouvelle usine est prévue pour le courant du mois prochain.

Quelques belles familiales Citroën livrées par Auto-Hall
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1929)

Ahrweiler [15], dir. Société O & A à Haïphong

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1929)

Société oxygène et acétylène d'Extrême-Orient. — Appel des deuxième, troisième et quatrième quarts des actions nouvelles, soit 187 fr. 50 par action, avant le 31 décembre.

Oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine,* 13 octobre 1929)

La récente AGO a approuvé les comptes de l'ex. 1928 et confirmé le dividende annoncé de 10 %, soit 25 fr.

Les résultats marquent une progression à peu près générale dans les agences, sensible dans celles du Sud et plus réduite dans celles du Nord, qui ont eu à souffrir de la crise qui sévit en Chine.

---

[15] Maurice Ahrweiler : né le Né le 12 oct. 1892 à Colombes. Fils d'Auguste Étienne Ahrweiler et de Catherine Bolnot. Agent de publicité à Asnières (1912). Aux colonies.

À Chang-hai, les ventes de gaz se sont développées. Le conseil se dispose à installer sous peu une usine à Tientsin. À Hongkong, malgré la crise, le chiffre des ventes a pu être maintenu.

L'usine de Haïphong est actuellement terminée, celle de Bangkok fonctionne. La société a réalisé ses immeubles de Sourabaia ; elle doit faire de même avec ceux de Batavia, liquidant ainsi définitivement ses immobilisations à Java.

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*La Journée industrielle*, 13 juin 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé, les comptes de l'exercice 1929 se soudant par un bénéfice net de 2 millions 663.031 fr. 14, auquel s'ajoute le report antérieur de 207.199 fr. 61, soit un total disponible de 2.870.230 fr. 15.

Le dividende a été fixé à. 25 fr. par action O, numérotées de 1 à 24.000 ; 13 fr. 75 par action O, numérotées de 24.001 à 36.000, et Î2 tv 50 par action P. numérotées de 1 à 4.000.

Le dividende net payable à partir du 1er septembre sera : pour les actions O nominatives no 1 à 24.000. à 21 fr. ; pour les actions O au porteur no 1 à 24.000, de 18 fr. 85 ; pour les actions O au porteur ou nominatives no 24.001 à 36.000. de 11 fr. 55. et pour les actions P no 1 à 4.000. de 18 fr. 90.

Une somme de 37.764 fr. 96 a été reportée à nouveau.

MM. Chapuis, Paul Delorme, Grand-Dufay et Ziegel, administrateurs sortants, ont été réélus.

Oxygène et acétylène d'Extrême-Orient
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1930)

Les usines d'oxygène et d'acétylène de Haïphong et de Singapour et l'usine pour la fabrication d'acide carbonique de Singapour sont entrées en service cette année. L'usine d'oxygène de Shanghaï est en cours d'agrandissement.

Haïphong
Liste des 142 électeurs consulaires français
ANNÉE 1931
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1931, pp. 970-979)

No d'ordre	Noms et prénoms	Maisons de commerce	Domicile
1	Ahrewler [Ahrweiler] Maurice	Société d'oxygène et d'acétylène	Haïphong

---

PARIS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1931, p. 598)

L'Air liquide et ses filiales, Société européenne de l'ammoniaque, SOAEO, ont quitté la rue St-Lazare pour s'installer dans leur nouvel immeuble situé 75, quai d'Orsay.

OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 août 1931)

Les comptes de l'exercice font ressortir un solde bénéficiaire net de fr. 1.068.977 auquel s'ajoute fr. 244.964 de report antérieur. Les résultats d'exploitation en 1930 ont été de fr. 1.926.417 contre 3.137.464 en 1926. Les amortissements s'élèvent à fr. 785.000.

Au bilan, le matériel figure pour fr. 8.293.868, les terrains et immeubles pour fr. 6.046.630. Le mobilier et outillage pour 4 fr., la réserve pour amortissements est de fr. 7.430.347. Les marchandises générales sont inscrites pour fr. 3.929.789, les caisses et banques pour fr. 1.667.835, les débiteurs divers pour fr. 1.986.250, les créditeurs pour fr. 1.313.941.

Les propositions à faire par le conseil à la prochaine assemblée n'ont pas encore été arrêtées.

OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 septembre 1931)

Le rapport présenté à l'assemblée du 9 juillet, vient d'être publié.

« Au cours de l'exercice 1930, déclare le Conseil dans son rapport, les efforts que nous avons faits pour vulgariser l'emploi de la soudure autogène dans les pays que nous exploitons, ont été en partie contrebalancés par la crise générale qui s'est fait sentir en Extrême-Orient à partir du milieu de l'année écoulée. » Dans le rapport, le conseil résume assez succinctement l'activité de la société dans les différentes agences :

« SHANGHAÏ.— Nous avons vu augmenter notablement notre chiffre d'affaires et la vente des gaz s'est encore développée dans des conditions satisfaisantes ; toutefois, les bénéfices nets de cette agence sont en légère diminution sur les bénéfices réalisés l'année dernière, pour la même région, par suite de la baisse du taël.

Le nouvel appareil de fabrication d'oxygène, dont nous vous avions entretenus dans notre dernier rapport, a été mis en route dans des conditions très satisfaisantes.

HONGKONG. — L'agence de Hongkong n'a subi que légèrement la crise et les résultats d'exploitation en monnaie locale de cette agence se sont maintenus. Cependant, par suite de la baisse de la monnaie locale, les bénéfices réalisés en francs sont en diminution sur ceux de l'année dernière.

HAÏPHONG. — Les usines d'oxygène et d'acétylène qui ont été mises en route à la fin de 1929 ont donné d'excellents résultats. La crise importante subie par le Tonkin depuis le milieu de 1929 ne nous a pas permis de retirer de cette agence tous les bénéfices que nous étions en droit d'escompter pour cette année.

Malgré cela, nous avons pu accroître nos ventes de gaz et le montant des bénéfices réalisés par cette agence est en augmentation sur celui de l'exercice précédent.

SAÏGON. — La marche des affaires a été un peu ralentie par suite de la crise. Néanmoins les bénéfices restent satisfaisants.

BANGKOK. — Le développement de cette agence se poursuit lentement. Nous avons, au cours de cet exercice, procédé à la réorganisation de ses différents services.

SINGAPORE. — Les usines d'oxygène, d'acétylène, d'acide carbonique, marchent régulièrement et permettent d'alimenter dans de bonnes conditions le marché des États malais.

La mévente du caoutchouc et la baisse du cours de l'étain ont fait sentir leur répercussion sur nos ventes en cette région, et les affaires traitées à Singapore ont été en légère diminution sur celles de l'exercice précédent.

JAVA. — Conformément aux accords passés entre notre société et la société Hoek, nous avons reçu une participation sur les bénéfices réalisés par cette dernière société à Java. »

Haïphong
VISITES INSTRUCTIVES ET AGRÉABLES
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 octobre 1931)

Nombre de nos compatriotes déclarent à qui veut les entendre que la vie au Tonkin devient monotone : on n'y trouve aucune distraction intéressante, que les journées y sont mortellement ennuyeuses, etc., etc.

D'autres, les mamans, vous diront qu'elles ont leur ménage à tenir et les petits à élever et surveiller, et que c'est là pou elles une « distraction » permanente, que le reste leur importe peu. Donc, travailleuses et ménagères ont l'emploi du temps assuré.

Tout le monde a besoin de se distraire, de se détendre enfin. Les uns vont au cinéma ou au théâtre (les années où il y a une troupe). D'autres voudraient trouver quelque chose de mieux. Cela peut se trouver, et nous personnellement nous l'avons trouvé déjà. Il est vrai que notre qualité de représentant de l'*Avenir du Tonkin* nous a ouvert bien des portes qui pour d'autres peut-être, fussent restées closes, ce qui n'est pas sûr toutefois, et rien n'empêche d'essayer de passer agréablement son temps comme nous l'avons fait, tout en s'instruisant.

Que nos aimables lectrices et lecteurs nous permettent une digression.

Il nous faut à tout prix réagir contre cet état d'esprit de la masse française qui la porte à admirer tout ce qui se fait à étranger. À entendre nombre d'imbéciles, nous ne possédons rien de bon. Nos usines ne sont rien à côté des usines américaines, anglaises ou allemandes. Seules celles-ci peuvent produire de belles machines, des objets de première qualité, etc., etc. Eh bien non, l'industrie française vaut n'importe quelle autre industrie du monde. Qu'elle soit établie en France ou aux colonies françaises, elle n'est inférieure en rien aux industrie étrangères similaires, et quant à l'organisation, cette fameuse organisation dont l'Allemagne seule, disait-on, avait le secret, la Grande Guerre a montré que les Français étaient capables de faire beaucoup mieux. Ceux qui organisèrent le trafic des voies ferrées et fluviales, ceux qui assurèrent le ravitaillement des millions de combattants n'avaient à recevoir de leçons de personne.

L'« organisation », cette chose indispensable à la bonne marche de toute affaire, est maintenant arrivée en France aux dernières limites de la perfection. Et comme tout finit par se savoir en ce monde, on arrive maintenant à apercevoir la part de « bluff » qui accompagne certaines renommées ou réputations étrangères, et qui fait ressortir le parti-pris de dénigrement de ce qui se fait chez nous, et cela se voit par simple comparaison. Prenons un exemple.

Nous a-t-on assez parlé du cinéma américain, de la façon admirable dont il est organisé. Laissons de côté les excentricités des stars, leur manie de publicité et autres agissement de détraquées qui passionnent tant l'opinion publique américaine et occupent des semaines des colonnes entières des journaux.

Pour nombre de personnes, chaque branche de l'industrie cinématographique américaine constitue le fin du fin. Or un reporter du Petit Journal, Yvan Noé, est allé là-bas pour « tourner » dans des films français. Voici en quels termes il termine son compte rendu :

— « Après « si l'Empereur savait çà » tourné par la troupe française sous la direction de Jacques Feyder, la direction du studio, changeant d'avis dix fois par semaine, mit quatre mois à élaborer un programme de films français. Quatre mois de discussions, de conférences, d'ordres et de contre-ordres, quatre mois de frais généraux qui nous ont appris énormément de choses, mais ont quelque peu démoli notre conception de l'organisation américaine. » (Petit Journal du 5 août 1931).

Et maintenant, revenons à nos moutons. Beaucoup de nos compatriotes sont dans l'ignorance à peu près totale de la vie industrielle haïphonnaise. Ils passeront devant les plus admirables choses de notre ville, ces établissements dus à la science de nos savants et ingénieurs, où des centaines de travailleurs gagnent leur vie honorablement, et sans rien voir pour ainsi dire.

« Ah oui ! la Cimenterie, il y a beaucoup de coolies. » Ou bien encore : « la S. A. C. M., ils réparent des chaloupes, cela fait un potin ! Je ne voudrais pas demeurer dans le voisinage » Voilà tout ce que peuvent dire certains ! Comment veut-on qu'en France les gens puissent arriver à savoir ce qu'est le Tonkin, puisque des gens y vivant ne portent aucune attention à ce qui devrait les intéresser.

Nous devrions tous être fiers de l'œuvre française et ne négliger aucune occasion de l'exalter, de la faire connaître au dehors et autour de nous. L'exposition coloniale de Vincennes aura peut-être un résultat appréciable, si toutefois les commerçants et industriels français peuvent trouver les renseignements qui leur seraient utiles pour leur permettre de s'intéresser à la colonie. Mais il y a gros à parier que les gens s'intéressent plus aux acteurs et danseuses annamites et cambodgiennes, et autres attractions plus ou moins truquées qu'aux graphiques et statistiques.

Nous devrions tous nous intéresser aux industries du pays car elles en valent la peine.

Sur le quai du Cua-Cam que de belles choses à voir ! Citons au hasard la centrale électrique grâce à qui notre ville a un éclairage abondant et autrement puissant que celui de certaines agglomérations extrême-orientales, puis la verrerie dont la visite est si instructive et devient un plaisir. Les fours en action, les machines à bouteilles au fonctionnement si parfait qu'on s'extasie devant elles en admirant l'intelligence, le génie des hommes dont le cerveau puissant créa ces merveilles ; l'ordre parfait qui règne partout, voilà qui vaut la peine d'être vu.

L'usine des porcelaines mérite elle aussi d'être citée. Là encore, comme ailleurs, matériel et machines sont des plus récents modèles, pour fournir un rendement avantageux. Et toutes ces industries ont à leur tête des hommes modestes bien que très capables, dont en général on ignore les noms, même parmi leurs concitoyens, tandis qu'en d'autres pays, on ne parlerait que d'eux et de leurs travaux, bluff et publicité conjuguées.

Une visite qui serait très intéressante pour nos écoliers, c'est l'usine d'oxygène et d'acétylène située elle aussi, sur le quai du Cua-Cam, où se fabrique l'air liquide, la merveille découverte de d'Arsonval et à laquelle Georges Claude a collaboré en créant un nouvel appareil producteur plus perfectionné.

Les anciens appareils que nous avons vus en France avaient leur tuyautage extérieur garni d'une épaisse couche de glace, même en été, provenant de la condensation de l'air extérieur sur le métal des tuyaux que l'air liquide intérieur refroidissait à son passage. On a fait mieux depuis.

Les nouveaux appareils « Georges Claude » consistent en une sorte de tourelle octogonale de deux mètres, surmontée d'une autre de moindres dimensions et sur la plupart des faces, ce ne sont que volants, tuyaux et manomètres dont la lecture et le maniement doivent être assez compliqués.

Quatre pompes électriques envoient l'air dans deux compresseurs à 200 kg de pression, puis il passe dans l'appareil distillateur où il subit la décarbonisation et la dessiccation, puis devient liquide et ensuite est dissocié en oxygène et azote liquéfiés, le premier à 180° au-dessous de zéro et le second à 195°.

Au cours de notre visite à cette belle usine, on nous fit admirer deux gaz liquéfiés que contenaient deux vases d'Arsonval en verre.

L'azote est un liquide incolore, son évaporation amène sur les bords du récipient une pellicule givrée, il se recombine rapidement à l'air ambiant et, comme l'oxygène, produit une vapeur très épaisse et froide.

L'oxygène se présente sous une belle couleur azurée, celle du ciel, et lui aussi givre les bords du récipient.

Il ne ferait pas bon de tremper ses doigts dans ces deux liquides, le moindre choc les briserait comme du verre. Un crayon plongé dedans devient cassant comme une allumette, un tuyau en caoutchouc se brise en claquant comme du verre et une grosse fleur est pulvérisée après avoir été plongée une seconde dans le dangereux liquide qui, s'il touche l'épiderme, détermine une profonde « gelure ». Car l'air liquide peut être terriblement dangereux. Les bombes d'avion à l'air liquide qu'inventa le grand d'Arsonval, causèrent de terribles dégâts chez l'ennemi en 1914. Ce ne fut pas, d'ailleurs, sans une vive opposition de la part de certains comités d'ignorants, hostiles à tout ce oui n'est pas patronné par eux, ceci dit en passant.

L'oxygène obtenu à l'usine du Cua-Cam est d'une pureté parfaite, 99 %, croyons-nous, et reçoit diverses applications en médecine et dans l'industrie. Le rôle de l'oxygène dans la combustion nous est montré par notre cicérone, M. Muchemblé, qui dirige un mince filet d'oxygène par un tuyau de caoutchouc sur une cigarette allumée, dont le feu devient aussitôt d'une blancheur éblouissante.

Faute d'utilisation, l'azote liquéfié est renvoyé à l'air, tandis qu'en France, il est précieusement conservé, employé à de nombreux usages, à diverses fabrications, parmi lesquelles les engrais azotés, la cyanamide, l'ammoniaque synthétique, les gaz rares, etc.

Dans les mines du bassin de Briey et autres mines métalliques, on utilise des explosifs à l'air liquide. Il est regrettable qu'il n'en soit pas de même en Indochine pour certaine exploitations minières en cours.

La Société d'oxygène et d'acétylène a créé un cours de soudure électrique et allogène, où une soixantaine d'indigènes viennent se mettre au courant du travail délicat de la soudure des métaux.

Les cours sont théoriques et pratiques et portent sur le brasage de la fonte, les soudures à haute résistance de certaines pièces d'automobiles et mécaniques.

Dans la salle de cours, nous avons vu dix postes de soudure avec un groupe électrique et moteur. Les cours ont lieu d'octobre à décembre.

L'usine livre aussi du gaz acétylène pour divers usages industriels ; la mise en tubes a lieu dans une salle spéciale.

Ce qui est remarquable, c'est le peu de main-d'œuvre employé pour une industrie aussi importante, le faible bruit du travail pourtant actif, et le parfait état d'entretien et de propreté qui se voit partout.

Nous adressons nos sincères remerciements à messieurs Muchemblé et Arhveiler [Ahrweiler] dont l'obligeance nous a permis cette visite si agréable et si instructive.

Dans d'autres localités indochinoises existent également des industries. On n'en parle jamais et c'est un tort. Elles devraient se faire connaître et employer les mêmes moyens que l'étranger qui, en matière de publicité, est passé maître.

Et tous nous devrions connaître l'effort français qui, à Haïphong, est intense. Pourquoi ne conduirait-on pas, au cours de chaque année scolaire, tous les élèves des écoles dans les établissements qui sont l'orgueil de notre ville laborieuses ? Que de choses à voir à la Cotonnière par exemple, tant au point de vue fabrication qu'à ceux des machines et de l'admirable organisation intérieure. Ce seraient de belles leçons de choses pour ces jeunes intelligences.

Ne disons pas que notre ville manque de distractions. Une visite d'usine est certainement aussi intéressante que la vue de quelques idioties américaines, et il y a de la variété.

Et n'en déplaise aux dénigreurs ordinaires, on travaille aussi bien, sinon mieux, à Haïphong que dans les usines étrangères.

Eugène SCHLÉRET.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Temps*, 9 juillet 1932)

L'exercice 1931 se solde par un bénéfice brut de 1.599.814 francs contre 1.926.417 francs en 1930, soit, après affectation de 539.036 francs aux amortissements (contre 857.439 francs), un bénéfice net de 1.060.778 francs contre 1.068.977 francs. Solde distribuable 1.312.873 francs contre 1.313,941 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 21 juillet le maintien du dividende à 25 francs par action O et 22 fr. 50 par action P.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juillet 1932)

Les actionnaires, réunis le 21 juillet en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Delorme, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1931, faisant ressortir un bénéfice net de 1.599.815 fr. 44, auquel vient s'ajouter le report précédent de 252.094 fr. 82.

Il a été affecté 39.036 fr. 86 aux amortissements sur Outillage, mobilier et portefeuille et une somme de 500.000 francs à la réserve pour amortissements.

Le dividende a été fixé à 25 francs par action O et à 22 fr. 50 par action P. Il sera mis en paiement à partir du 1er septembre, à raison de net : 21 francs par action O nominative, 19 fr. 756 par action au porteur, 18 fr. 90 par action P.

L'assemblée a renouvelé les pouvoirs de MM. Isidore Braun, Jean Delorme, Edmond Deschars et Maxime Grammont, administrateurs sortants.

Dans son rapport, le conseil indique que certaines des agences de la Société en Extrême-Orient ont subi la répercussion de la crise générale des affaires, qui s'est aggravée en 1931, notamment dans les colonies françaises et dans les États malais, crise à laquelle est venue s'ajouter, pour les colonies britanniques, une crise monétaire consécutive à l'abandon de l'étalon or pour la monnaie anglaise.

Le rapport passe ensuite en revue la situation des diverses agences de la Société : celle de Changhai a enregistré un développement de son chiffre d'affaires et de ses ventes de gaz ; les bénéfices ont suivi une progression correspondante.

Devant l'accroissement régulier des ventes dans la Chine du Nord, le conseil a décidé de monter, à Tientsn, une nouvelle usine d'oxygène pour répondre à la demande de la clientèle de la région de Tientsin-Pékin et du nord de la Chine.

À Changhaï, l'usine n'a pas eu à souffrir des troubles des premiers mois de l'exercice, Le fléchissement des affaires que la bataille sino-japonaise avait provoqué en février et mars ne s'est pas prolongé au delà et, dès à présent, on peut considérer que la situation de l'agence de Changhaï est redevenue ce qu'elle était à la fin de l'exercice 1931..

L'agence de Hong-Kong a montré une activité relativement importante en 1931 par suite de l'exécution de gros travaux de soudure. Aussi, malgré la baisse de la monnaie

locale, les bénéfices de cette agence, convertis en francs, ont. marqué une progression sur ceux de l'an dernier.

L'accentuation de la crise au Tonkin n'a pas permis à l'agence de Haïphong de progresser comme le conseil l'avait espéré. Néanmoins, malgré la crise, cette agence a pu maintenir les résultats qu'elle avait obtenus en 1930.

L'agence de Saïgon a vu ses ventes diminuer en 1931: ses bénéfices sont en régression par rapport à ceux de l'année précédente.

La réorganisation de l'agence de Bangkok, réalisée au cours de l'exercice écoulé, a permis de supporter, sans une modification sensible de sa situation, une concurrence assez dure de la part de firmes allemandes.

L'usine d'oxygène et d'acétylène dissous de Singapore a subi une réduction de ventes, par suite de la crise sévère qui règne dans les États malais, la situation des industries du caoutchouc et de l'étain restant toujours mauvaise ; par contre, L'usine d'acide carbonique a augmenté sa production d'une façon sensible, Les résultats de l'agence de Singapore ont été moins satisfaisants que l'année précédente.

La Société a reçu de la Société Hock la participation qui lui est due, conformément aux accords, sur les bénéfices réalisés par cette Société à Java.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 359 :
SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT.
R.C. Saïgon n° 31,
Khanh-hoi, rue Heurteaux,
Adr. Tél. : « OXYGÈNE ».
Téléphone n° 414.
Boîte Postale n° 283,
Code : International français,
Directeur : Laurent Hiribarrondo.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 611 :
SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT.
Soudure autogène,
R. C. Haiphong n° 14,
20, rue Francis-Garnier, Haïphong
Adr. Tél. : « OXYGÈNE »,
Téléphone n° 141,
Boîte Postale n° 97,
Code Natio.
Directeur : P. F. A. Santerre.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er juillet 1933)

La. Société d'oxygène et acétylène d'E.-O. a gagné net 1.430.385 francs en 1932 contre 1.600.000 en 1931. On va répartir 20 francs aux actions (1 et 17 fr. 50 aux actions P.

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient

Assemblée ordinaire du 8 juillet 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financières*, 20 octobre 1934)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 23 de nos statuts, pour vous entretenir des principales opérations effectuées par notre société pendant l'exercice écoulé, pour vous donner lecture du rapport de vos commissaires aux comptes à leur sujet.

Shanghaï. — La situation de notre agence de Shanghaï s'est maintenue au cours de l'exercice au niveau qu'elle avait atteint dans les derniers, mois de l'exercice précédent.

Toutefois, au mois de décembre, est apparue la concurrence d'un groupe chinois qui a installé à Shanghai une usine d'oxygène et d'acétylène dissous, Tien-Tsin. — Les troubles qui ont continué à se produire dans les provinces du nord de la Chine n'ont pas permis à cette agence de se développer autant que nous l'avions espéré.

Hongkong. — Les affaires traitées par notre agence de Hongkong, au cours de l'exercice 1933, ont été en progression par rapport à celles traitées pendant l'exercice 1932. Les réductions de personnel que nous avons pu réaliser dans cette agence nous ont permis de diminuer ses charges. Nous avons enregistré pour cette agence, un résultat nettement meilleur que pour l'exercice 1932.

Saïgon-Haïphong — La situation que nous vous avions signalée dans notre dernier rapport s'est maintenue en Indochine pendant toute la durée de l'exercice écoulé ; les bénéfices réalisés par nos agences de Saïgon et de Haïphong sont restés comparables à ceux réalisés au cours de l'exercice précédent.

Bangkok. — Devant l'instabilité de la situation au Siam, nous avons décidé de fermer, dès le début de l'exercice, l'usine d'oxygène que nous avions montée et dont la production était devenue insuffisante pour justifier les frais généraux qu'elle entraînait.

Nous avons pu, dans ces conditions, améliorer la situation de notre agence.

Singapore. — La crise dont avait souffert jusqu'ici notre industrie dans les États malais s'est apaisée au cours de l'exercice 1933 et nos affaires ont légèrement progressé dans notre agence de Singapore. Ses résultats ont marqué de ce fait une notable amélioration.

Java. — Nous avons reçu de la Société Hock la participation qui nous est due, conformément aux accords passés entre cette Société et la nôtre, sur les bénéfices, encore en sensible diminution, réalisés par cette Société à Java.

Examen du bilan

Le bilan que nous vous présentons fait ressortir, pour l'exercice, défalcation faite de nos frais généraux et charges sociales pour 479.550 fr. 96 ainsi que des provisions, diverses que votre conseil a cru devoir effectuer, un solde bénéficiaire de 1.325.176 fr. 24, sensiblement comparable à celui de l'exercice 1932.

Nous allons maintenant vous donner lecture de ce bilan :

ACTIF	
Études, travaux et concess.	1 00
Frais d'installations	1 00
Outillage	1 00
Mobilier	3.836 13
Matériel, installations	9.719.668 49
Terrains et immeubles	6.311.796 29

Marchandises générales	2.936.387 46
Caisses et banques	2.501.820 52
Effets à recevoir	1.500.000 00
Débiteurs divers	1.402.399 75
Portefeuille	
Dépôts et cautions	41.508 97
Avances à l'Enregistrement (à récupérer)	90.330 80
	24.506.952 41

PASSIF	
Capital	10.000.000 00
Prime d'émission	200.000 00
Réserve légale	1.000.000 00
Réserve pour amortissements	8.459.816 24
Réserve pour variations de change	227.536 26
Réserve générale	1.084.484 77
Créditeurs divers et provisions	1.824.714 00
Coupons restant à payer	74.771 66
Profits et pertes :	
Bénéfices exercice 1933	1.325.176 24
Reliquat bénéficiaire du compte de Profits et pertes	310.453 24
	24.506.952 41

Sur la somme de 1.325.176 24
représentant le solde créditeur du compte Profits et pertes pour l'exercice 1933,
Il y a lieu d'employer : à l'amortissement, moins 1 fr., du compte Mobilier 3.835 13
à la Réserve p. amortissements 481.181 98 485.016 21
Reste 840.160 03
Sur cette somme, nous vous proposons de prélever la somme nécessaire pour servir un intérêt de :
6 % aux actions O, soit 540.000 francs.
5 % aux actions P, soit 50.000 francs.
Ensemble 590.000 00
Reste 250.160 03

Sur lesquels il y aura lieu d'attribuer 15 % au conseil d'administration, conformément aux statuts, soit 37.524 00
Reste 212.636 03
Sur lesquels nous vous proposons de prélever la somme nécessaire pour servir à tous les actionnaires un dividende supplémentaire de 2 %, soit 200 000 00
Reste : 12.636 03
Auxquels il convient d'ajouter le report des exercices antérieurs, soit 310.453 24

Total 323.098 27
que nous vous proposons de reporter à nouveau.
Le dividende de :
20 francs par action O, numérotées de 1 à 36.000 ;
17 fr. 50 par action P, numérotées de 1 à 4.000.
sera payable à partir du 1er septembre 1934 : au siège social à Paris, 75, quai d'Orsay : à Saïgon, aux guichets de la Banque de l'Indochine et à ceux de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie, contre remise du coupon no 19 pour les actions O et sur présentation du certificat nominatif pour les actions P. et sous déductions des impôts établis par les lois de finances.

Questions à l'ordre du jour

Nous venons d'avoir la douleur de perdre, il y a quelques jours, notre collègue M. I. Braun, qui nous apportait depuis de nombreuses années l'appui de ses conseils et de sa connaissance des affaires. Vous tiendrez à vous joindre à votre conseil d'administration pour exprimer à la famille de M. Braun l'hommage de notre douloureuse sympathie.

Nous vous informons, d'autre part, qu'au cours du quatrième trimestre de l'exercice écoulé, M. Pierre de Saboulin-Bollena a cru devoir nous remettre, pour des raisons de convenances personnelles, sa démission d'administrateur. Nous avons pris acte de cette décision en regrettant d'être désormais privés de la collaboration éclairée que M. de Saboulin-Bollena nous avait jusqu'alors apportée

Nous vous proposons, quant à présent, de ne pas pouvoir au remplacement de M. Braun et de M. de Saboulin-Bollena.

Nous vous proposons de donner *quitus* de leur gestion d'administrateur à M. de Saboulin-Bollena, ainsi qu'à M. Maxime Grammont qui a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur depuis le 7 mars 1933.

Les administrateurs dont le mandat arrive à expiration sont MM. Joseph de la Pommeraye, Pierre Philippon et Fernand Bernard, qui sont rééligibles et acceptent le renouvellement de leur mandat. Nous vous proposons leur réélection.

Vous avez à désigner un ou plusieurs commissaires pour exercer les fonctions que leur confère la loi du 24 juillet 1867 et à fixer leur rémunération.

Nous vous soumettrons, comme d'habitude après vous avoir verbalement rendu compte des affaires traitées avec des sociétés dans lesquelles des administrateurs sont intéressés, une résolution relative aux approbations et autorisations, à donner aux administrateurs aux effets de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. […]

Élections consulaires en Cochinchine
(*L'Information d'Indochine*, 23 mars 1935)

……
Ont fait acte de candidature.
……
Catégorie B : … Hirribarondo [Hiribarrondo (SOAEEO) : non élu].
……

Oxygène et Acétylène d'Extrême-Orient
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 juillet 1935)

L'exercice 1934 s'est soldé par un bénéfice de 1.310.309 francs contre 1.325.176 fr. en 1933. Le conseil a proposé à l'assemblée de prélever sur ce bénéfice une somme de 482.148 francs et de l'affecter aux amortissements qui se trouvent portés de 8.940.997 francs à 9.423.145 francs. Le solde disponible s'établissant à 828.161 fr., le conseil a proposé de maintenir la répartition à 20 francs par action O.

INTRODUCTION
Parquet
OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Journal des finances*, 6 décembre 1935)

Depuis le 4 décembre, les 4.000 actions de 250 francs, libérées et au porteur, 36.001 à 40.000, provenant de l'échange des actions P, sont admises aux négociations de la Bourse, au comptant, sous la même rubrique que les 36.000 actions anciennes, n° 1 à 36000, précédemment dites O.

Un grave accident en Annam
(*Chantecler*, 2 janvier 1936, p. 6)
(*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1936)

Le 27 décembre, au col de Phu-gia, une automobile manquant le tournant est tombée dans le ravin profond d'une quinzaine de mètres.

Le chauffeur indigène a été tué : Mme Lecuyer, femme du directeur de la Société des verreries d'Extrême-Orient, à Haïphong, a trouvé également la mort dans cet accident. Le 3e occupant, M. Santerre, directeur SOAEO de Saïgon, a été blessé légèrement.

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
Assemblée ordinaire du 15 juin 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 novembre 1936)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale ordinaire conformément à l'article 23 de nos statuts, pour vous entretenir des principales opérations effectuées par notre Société pendant l'exercice écoulé, pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et pour vous donner lecture du rapport de vos commissaires aux comptes à leur sujet.

……

Agences d'Indochine. Nos affaires ont profité, dans cette colonie, de l'amélioration générale déjà signalée l'an dernier. Aussi nos agences de Saïgon et Haïphong ont-elles enregistré une nouvelle augmentation de bénéfices.

……

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

25.309.626.07

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux, charges sociales	559.968 52
Au fonds d'amortissement et de renouvellement	493.303 55
Bénéfices nets exercice 1935	1.202.658 46
Reliquat bénéficiaire des exercices antérieurs	325.526 29
	2.581.406 82
CRÉDIT	
Reliquat bénéficiaire des exercices antérieurs	125 526 29
Bénéfices d'exploitation et divers	2.255 930 53
	2.581.406 82

LES RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'assemblée :

[…]

Troisième résolution

L'assemblée générale réélit MM. Paul Delorme, Charles Chapuis [16], Camille Grand-Dufay et Félix Ziegel, administrateurs sortants.

Leurs fonctions cesseront à l'assemblée générale ordinaire à laquelle seront présentés les comptes de l'exercice 1941. […]

Mariage
Rose Constantin
Louis Langlois
(*Chantecler*, 8 octobre 1936, p. 6)

A été célébré à la mairie de Haïphong le mariage de M. Louis Langlois, employé de commerce, avec Mlle Rose Constantin, demeurant à Haïphong. Les témoins : MM. Chapeaux, directeur de la maison Poinsard et Veyret, et Gustave Defer, directeur de la Société d'oxygène et d'acétylène à Cua-Câm.

Nos vœux de bonheur aux époux.

LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES FLUVIALES DE COCHINCHINE
(*Le Monde colonial illustré*, novembre 1936, p. 124 a)

……

---

[16] *Charles* Clément Chapuis : né le 26 novembre 1874 à Saint-Brice-sous-Forêt (Seine-et-Oise). Unique employé de la Société pour l'étude des procédés Georges Claude (1900), sous-directeur (1910), attaché à la direction générale (1918) et administrateur (1930) de l'Air liquide : président de la Société Acétylène du Sud-Est, administrateur de la Cie française des produits oxygénés, de la Soudure autogène, de Claude lumière et des Éts Paz et Silva. Ancien administrateur de la calamiteuse Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient à Haïphong. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 janvier 1932.

La Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine a tenu un rôle extrêmement important ; elle a remployé dans la colonie la majeure partie des bénéfices qu'elle a réalisés. C'est ainsi qu'elle a participé à la constitution [...] de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient.

Oxygène et acétylène d'Extrême-Orient
(*Le Journal des finances*, 4 décembre 1936)

Filiale de l'Air liquide, la Société d'oxygène et acétylène d'Extrême-Orient a pour objet l'exploitation en Extrême-Orient des brevets et procédés concernant la fabrication de l'acétylène dissous et de l'oxygène applicables à la soudure autogène et à l'éclairage.

L'affaire a pris une certaine extension depuis 1928, époque à laquelle elle créa une nouvelle usine à Bangkok. En 1930, la capacité de l'usine d'oxygène de Shanghaï a été doublée et des installations nouvelles furent mises en marche à Haïphong et Singapour. Enfin, au début de 1933, une usine d'oxygène a été mise en route à Tien-Tsin.

Le financement de ces travaux a entraîné, en 1929, l'élévation du fonds social de 6 millions à 10 millions, chiffre auquel il est resté fixé depuis lors. Les bénéfices, après avoir avoisiné 2 millions et demi en 1928 et 1929, sont revenus, par suite de la crise économique, à 1.926.000 francs en 1930 et à 1.599.000 francs en 1931. Ils se sont stabilisés par la suite non loin de ce dernier chiffre :

	Bénéf. net	Amort.	Divid.
1931	1.599.815	539.037	25
1932	1.430.385	536.625	20
1933	1.325.176	485.016	20
1934	1.310.309	482.148	20
1935	1.695.962	493.303	25

Financièrement l'affaire paraît avoir été prudemment gérée : en 1928 et 1929, le dividende avait été fixé à 10 %, soit 25 francs, répartition qui n'absorba que le quart environ des bénéfices et d'importantes dotations furent effectuées aux amortissements. Aussi la société a-t-elle abordé la période de crise avec une situation financière saine et une trésorerie suffisante pour assurer aux répartitions une grande stabilité. Le dividende, ramené de 25 francs à 20 francs en 1932, a été maintenu à ce chiffre jusqu'en 1934.

L'exercice 1935 a été marqué par une sensible amélioration des résultats : les bénéfices sont passés de 1.310.000 francs à 1.695.000 fr. et le dividende a été relevé à 25 francs. Le rapport présenté à l'assemblée du 15 juin 1936 signale que l'activité de la société a bénéficié de la reprise des affaires en Indochine, ainsi qu'au Siam et dans les pays malais. Cette reprise n'est pas seulement perceptible dans les résultats ; elle se traduit également par une diminution des stocks et une forte augmentation des disponibilités consécutive à d'importantes rentrées sur débiteurs au bilan de fin 1935 qui se compare comme suit avec le précédent :

	1934	1935

ACTIF		
Immobilisé	16.002.787	15.686.624
Marchandises	2.519.119	1.890.612
Caisses, banques	2.948.716	6.014.148
Effets, débiteurs	3.548.383	1.718.241
PASSIF		
Capital	10.000.000	10.000.000
Réserves	2.512.021	2.512.021
Amortissements	8.940.997	9.039.597
Créditeurs	1.932.570	1.736.519
Bénéfice	1.310.309	1.695.962
Report	323.089	325.526

Le fonds d'amortissement atteint 9 millions en regard de 15 millions d'immobilisations. À 1.736.000 francs d'exigibilités s'opposent 6 millions de disponibilités et 3.600.000 francs d'éléments réalisables.

Une telle situation justifierait, semble-t-il, une politique plus libérale en matière de répartitions : le dividende de 25 francs qui a été distribué cette année a absorbé un million seulement sur un bénéfice voisin de 1 million 700.000 francs. D'autre part, la société, qui encaisse une partie de ses recettes en dollars chinois, va se trouver avantagée dans une certaine mesure par la dévaluation du franc. Une nouvelle amélioration du sort des actionnaires ne paraît donc pas impossible. À 435 fr., son cours actuel, l'action Oxygène et acétylène d'Extrême-Orient, qui offre un rendement de 4 % net, semble donc pouvoir constituer un placement d'appoint.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1908 :

Société d'oxygène et acétylène d'Extrême-Orient

Conseil : MM. P. Delorme, président ; J. de la Pommeraye, v.-pdt. ; P. Philippon, adm. dél. ; F. Bernard, C. Chapuis, F. Ziegel, J. Delorme, E. Deschars, C. Grand-Dufay.

Commissaires des comptes : MM. V. Lemoine et E. Fontaine.

Oxygène et acétylène d'Extrême-Orient

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 juillet 1937)

Le conseil a l'intention de proposer à la prochaine assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende, pour l'exercice 1936, de 15 % par action, soit 37 fr. 50, contre 10 l'année dernière.

Oxygène et acétylène d'Extrême-Orient

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 juillet 1937)

Bénéfice net de 1936 : 1.700.515 francs contre 1.202.658 francs. Solde disponible : 2 millions 138.301 fr. contre 1.528.184 francs. Le conseil proposera à la prochaine assemblée de porter le dividende de 25 francs à 37 fr. 50 par action.

Oxygène et acétylène d'Extrême-Orient
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 août 1937)

Les comptes de l'exercice 1936, approuvés par l'assemblée ordinaire du 8 juillet, font apparaître un solde créditeur, net de frais généraux et de diverses provisions, de 3 millions 695.980 francs, laissant un bénéfice disponible de 1.700.515 francs, après affectation de 1.469.807 francs, au fonds d'amortissement et de renouvellement, et de 526.657 francs à la réserve pour variations de change. Le dividende a été fixé à 15 %, soit 37 fr. 50 brut par action. Mise en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 9 juillet.

Tribunal mixte de commerce de Saïgon
Les résultats des élections consulaires
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 mai 1938)

Des élections, pour la désignation des juges consulaires près le tribunal mixte de commerce de Saïgon, se sont déroulées avant-hier matin à l'Hôtel de Ville.

Voici les résultats proclamés vers midi par le président du bureau de vote M. Ballous, qu'assistaient MM. [Jean de] Pianelli [maison Paul Canavaggio], Sète, Brun et Renaud.

Sur un total de 106 votants ont obtenu :

……

Hiribarrondo 83 —

……

élus juges titulaires.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Journal des débats*, 23 juillet 1938)

L'assemblée ordinaire du 21 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1937 faisant ressortir un bénéfice de 3.553.559 francs, auquel s'ajoute le report antérieur s'élevant à 473.224 francs.

Après affectation de 1.224.253 francs au fonds d'amortissement et de renouvellement, le dividende a été fixé à 50 francs par action, payable, sous déduction des impôts, à partir du 22 juillet.

Dans son rapport, le conseil expose que les hostilités entre le gouvernement japonais et le gouvernement chinois ont arrêté au cours du deuxième semestre 1937 le développement des affaires des agences de la société en Chine. Quant aux agences d'Indochine, elles ont continué à profiter de l'amélioration générale de la situation économique. De même, les agences des pays Malais et de Siam ont enregistré une progression de leur activité.

OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Temps*, 16 juin 1939)

Après dotation de 2.828.398 francs au fonds d'amortissement et de renouvellement, et amortissement d'une perte de change de 605.775 francs, le bénéfice net de l'exercice 1938 ressort à 2.251.544 francs, contre 2 millions 329.305 francs en 1937. Le conseil proposera à l'assemblée générale le maintien du dividende à 50 fr. par action.

À l'École pratique d'industrie de Haïphong
La fête de fin d'année scolaire
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juillet 1939, p. 5)

……
Puis commença la distribution des prix dont quatre offerts par M. Defer, directeur de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient, aux quatre meilleurs élèves chaudronniers de l'École.

Oxygène et acétylène d'Extrême-Orient
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 juillet 1939)

L'assemblée extraordinaire du 29 juin a décidé de proroger la durée de la société jusqu'en 2038.
L'assemblée ordinaire tenue le même jour a approuvé les comptes de l'exercice 1938. Sur les bénéfices bruts de 5.079.939 francs, il a été affecté 2.828.398 francs au fonds d'amortissement et de renouvellement et le dividende a été ensuite fixé à 50 francs brut par action, payable à depuis le 30 juin.

Dalat
Lycée Yersin
(*L'Avenir du Tonkin,* 7 décembre 1939)

M. Hiribarrondo est désigné comme membre du conseil d'administration du Lycée Yersin de Dalat en qualité de représentant des pères de famille habitant Saïgon, en remplacement du docteur Biaille de Langibaudière, décédé.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1629 :
Société d'oxygène et acétylène d'Extrême-Orient
Idem 1937.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAIPHONG (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
Année 1940
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1er avril 1940, pp. 503)

1. — VILLE DE HAÏPHONG
30 Defer Gustave Directeur de la Sté oxygène et acétylène

Oxygène et acétylène d'Extrême-Orient
(*Le Temps*, 25 mai 1940)
(*Le Figaro*, 23 mai 1940)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 juin 1940)

L'assemblée extraordinaire du 23 mai a voté une augmentation de capital de 10 à 20 millions de fr. par l'émission à 300 fr. de 40.000 actions de 250 fr.

Les obsèques de la très regrettée Mme Laurent Hiribarrondo
(*La Dépêche d'Indochine*, 8 juillet 1941)

C'est hier après-midi qu'eurent lieu les obsèques de la très regrettée Mme Laurent Hiribarrondo, épouse de l'actif Directeur de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient. On sait l'estime et le respect que vouaient à cette femme de bien tous ceux qui eurent le privilège de la connaître. Aussi, malgré la pluie, nombreux furent ceux qui tinrent à apporter à la famille éplorée le réconfort de leur présence.

Le levée du corps eut lieu à la morgue de la clinique Saint-Paul à 17 heures.

Après les prières dites par le R. P. Boscq, le cercueil fut hissé sur le corbillard, puis le cortège se forma pour gagner la cathédrale, précédé de nombreux pousses chargés de couronnes.

Parmi les personnes présentes on pouvait remarquer : MM. Ballous, Lavau, Mazet, Me Dubreuilh, Etienbled, Boy, Liandrat, Rocque, Luneaux, Noorkhan, Leguyader, Poulet, Huyên An, Kê ainsi que le., personnel annamite de la S. O.A. E. O.

À la cathédrale, l'absoute fut donnée par le R.P. Bosc, puis le cortège se reforma pour gagner le champ de l'éternel repos.

Ce fut ensuite l'ultime défilé devant le cercueil contenant les restes de la regrettée disparue, puis chacun se retira non sans avoir renouvelé ses condoléances à la famille éprouvée.

Nous assurons à M. Hiribarrondo et sa famille de la part que nous prenons à leur douleur.

OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Journal*, 14 décembre 1941)

Bénéfice avant amortissements, de l'exercice 1940 : 4.034.096 francs contre 8.354.033 fr. précédemment. Total disponible : 4.606.797, francs contre. 8.900.977 fr. Dividende proposé à'l'assemblée du 24 décembre : 25 francs par action contre rien.

OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Figaro*, 12 janvier 1942)

Les comptes de l'exercice 1940, après affectation de 1.745.114 fr. au fonds d'amortissements et de renouvellement, ont laissé un bénéfice net de 2.278.981 fr. qui permet, à une date à fixer par le conseil, la répartition d un dividende de 25 fr. brut par action.

Décès
(*L'Écho annamite*, 14 janvier 1942)

Nous apprenons avec peine le décès de Mlle Marie Hiribarrondo, morte à Hanoï (Tonkin) le onze janvier courant, dont les obsèques seront célébrées à Saïgon, à une date qui sera ultérieurement fixée.

Chronique de Hanoï
(*La Volonté indochinoise*, 6 mars 1942)

Arrivés de Chine

Sont arrivés cette semaine :
Pour le Sud : … Mme N. Devaux, de la S.O.A.E.O., et son fils…

OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Journal*, 30 mars 1942)

Le dividende de 25 francs brut par action est payable depuis le 25 mars à raison de 14 fr. 217 net au porteur contre remise du coupon 27.

Le *Courrier de Haïphong* a publié une série de monographies industrielles précises et très bien documentées dont voici la liste :
• Industries chimiques :
La Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient (10 janvier 1943).

Décès
(*L'Écho annamite*, 7 juillet 1941)

Nous apprenons avec peine le décès de : Mme Laurent Hiribarrondo, née Émilie Imbart, morte à clinique Saint-Paul, dont les obsèques ont été célébrées le lundi sept juillet 1941, à dix-sept heures.

Publicité
Foire exposition de Hanoï, 30 novembre-28 décembre 1941

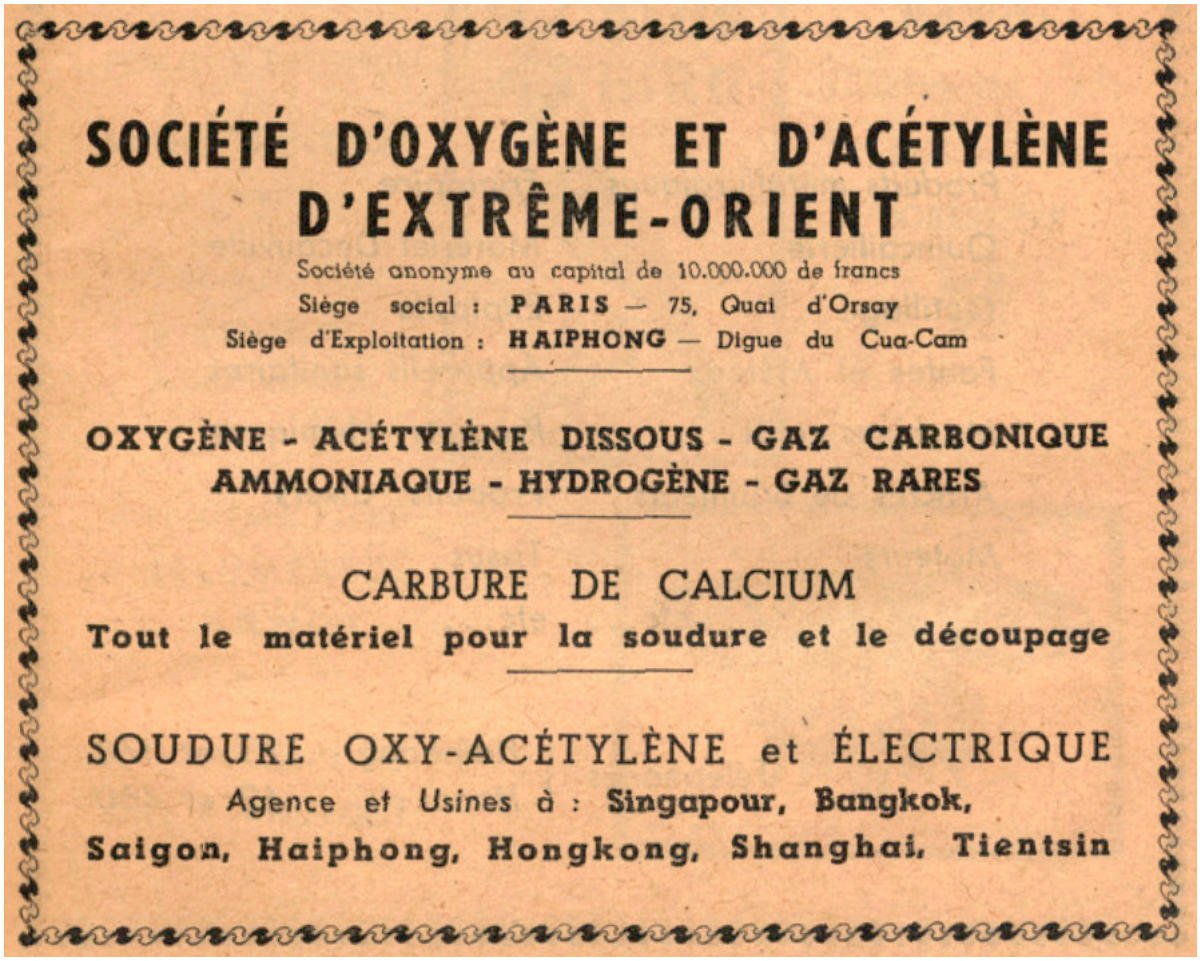

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs
Siège social : PARIS - 75, quai d'Orsay
Siège d'exploitation : Haïphong, digue du Cua-Cam

OXYGÈNE — ACÉTYLÈNE DISSOUS — GAZ CARBONIQUE
AMMONIAQUE — HYDROGÈNE — GAZ RARES

CARBURE DE CALCIUM
Tout le matériel pour la soudure et le découpage

SOUDURE OXY-ACÉTYLÈNE et ÉLECTRIQUE
Agence et usines à : Singapour, Bangkok,
Saïgon, Haïphong, Hongkong, Shanghai, Tientsin

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme constituée en 1909
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : l'exploitation de tous brevets, procédés, instruments propres à la fabrication de l'acétylène dissous et de l'oxygène, l'exécution de tous travaux par la soudure autogène, l'exploitation de tous autres procédés et toutes opérations s'y rattachant.

Installations et agences à Shanghai, Tientsin, Hongkong, Saïgon, Haïphong, Bangkok, Singapore.

Participation : Société Hoek à Java.

Siège social : Paris, nº 75, quai d'Orsay.

Capital social : fr. 20.000.000, divisé en 80.000.000 actions de 250 fr.

À l'origine, 200.000 fr. en 400 actions de 503 fr.

Porté en 1911 à 300.000 fr. par création de 300 actions de 500 fr.

En 1921 à 3.500.000 fr. par création de 6.400 actions de 500 fr.

En 1923 à 6.000.000 fr. par création de 5.000 actions de 500 fr. émises à 525 fr.

En 1928 à 10.000.000 fr. par dédoublement des actions et création de 16.000 actions de 250 fr. émises à 262 fr. 50.

En 1940 à 20.000.000 fr. par création de 40.000 actions nouvelles de 250 fr. émises à 300 fr.

Conseil d'administration : MM. P[aul] DELORME, président ; J[oseph] de la POMMERAYE, vice-président ; P. PHILIPPON, administrateur délégué ; F[ernand] BERNARD, F[élix] Ziegel [† 7 mars 1941], J[ean] DELORME, E[dmond] DESCHARS, C[amille] GRAND-DUFAY, Ch[arles] CHAPUIS.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin octobre — 1 voix par action.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions O, 5 % d'intérêt aux actions P ; sur le surplus : 15 % au conseil, prélèvements facultatifs pour fonds de réserves supplémentaires, le solde aux actions.

Inscription à la cote : marché officiel au comptant : actions.

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.
1937	3.554	2.000	50	690	403
1938	5.080	2.000	50	848	500
1939	8.354	—	—	990	650

L'EFFORT D'INDUSTRIALISATION DE L'INDOCHINE
par l'Inspection générale des mines de l'Indochine (I. G. M. I), février 1943
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

C. — Industries chimiques

[173] On peut dire qu'avant guerre, elles étaient encore inexistantes en Indochine, se limitant alors aux ateliers de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient qui préparaient l'acétylène à partir du carbure d'importation et l'oxygène par distillation de

l'air liquide. Les ateliers de pyrotechnie ne travaillaient eux aussi qu'à partir de produits importés. L'effort à accomplir était donc considérable. Aussi ne faut-il pas s'étonner que sur certains points, on en soit encore à la période d'essais, et même d'études.

GROUPEMENTS PROFESSIONNELS COLONIAUX

III. — AU TITRE DES SECTIONS ET SOUS-SECTIONS COLONIALES
INDOCHINE
(*Journal officiel de la République française*, 5 avril 1943, p. 982)

Sous-section « Produits chimiques ».
Président : M. [Laurent] Hirribarondo [*sic* : Hiribarrondo][SOAEO].

Pillage à Saïgon
(*Le Journal de Saïgon*, 9 octobre 1945)

Saïgon, 4 octobre (A.P.F.I.). — Des pillages assez importants se sont produits à Khanh-hoi. Les magasins d'un certain nombre de sociétés dont la FACI, la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient, ont été pillés.

D'autre part, le Garage Vergoz, rue de Verdun, a été à nouveau visité par des bandes de voleurs.

(*Climats*, 27 juin 1946)

Oxygène et Acétylène d'Extrême-Orient. — À l'assemblée de l'Air Liquide, il a été indiqué que la société a pu remettre en marche la plupart de ses usines de Malaisie, Indochine et Chine.

Lundi se réunira le Conseil de Cochinchine
(*Le Journal de Saïgon*, 27 septembre 1946)

……

Le conseil siègera avec les cinq nouveaux membres français suivants : … Hiribarrondo, industriel…, membres suppléants.

OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mai 1950)

Bénéfice net de 1949 : 45.090.377 fr. contre 37.096.311 ; dividende proposé : 150 fr. contre 200 fr. ; s'appliquant à un capital triplé.

OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 septembre 1950)

Dès le 18 septembre, échange des 252.625 actions de 500 fr. en 50 525 actions de 2.500 francs.

AEC 1951/1105 — Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient (S.O.A.E.O.), 75, quai d'Orsay, PARIS (7e).

Capital. — Société anon., fondée en sept. 1909, 94.735.125 fr. en 252.627 act. de 375 fr. libérées.

Dividendes. — 1947 : 125 fr. ; 1948 : 200 fr. (act. anc.) ; 1949 : 150 fr.

Objet. — Exploitation, en Extrême-Orient, des procédés de la société Air liquide relatifs à la fabrication de l'oxygène et de l'acétylène dissous, oxygène, acétylène dissous, acide carbonique, chalumeaux et accessoires pour soudure oxyacétylénique ; matériel de soudure électrique. — Travaux de soudure et de coupage.

Usines, agences ou dépôts : Singapore, Penang [Malaisie], Bangkok [Thaïlande], Saïgon, Pnom-Penh, Tourane, Haïphong, Hanoï, Nha-trang, Hongkong, Canton, Shanghai, Hankeou, Kuala Lumpur [Malaisie], Tsingtao, Tientsin, etc.

Conseil. — MM. J[ean] Delorme, présid.-direct. gén. ; J[oseph] Guyot de la Pommeraye, vice-présid. ; P[ierre] Philippon, admin.-direct. gén. ; P[ierre] Bruneton, F[rs] Coupvent des Graviers, P[aul] Delorme, E[dmond] Deschars, C[amille] Grand-Dufay, J[ean] Laurent [Bq de l'Indoch.].

OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1951)

Dividende voté : 250 fr. brut par action de 500 fr. et 1.250 francs par action de 2.500 fr.

OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 août 1951)

Les ordres d'achats n'ont pu à nouveau être tous exécutés sur OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT à 7.950 c- 7.550.

Cette société, qui jouit d'un patronage de premier plan — celui d'AIR LIQUIDE — distribue, au titre de l'exercice 1950. un dividende de 1.250 francs brut par action de 2 500 francs, ce qui fait ressortir un rendement plus intéressant.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juin 1952)

L'assemblée ordinaire du 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1951 se soldant par un bénéfice net de 144 millions 464.912 francs, et voté un dividende brut de 1.402 fr. par action de 2.500 fr. Elle a réélu MM. Joseph Guyot de la Pommeraye, Pierre Philippon et François Coupvent de Graviers, administrateurs sortants.

La visite faite à la chambre de commerce de Haïphong
par les cinquante officiers vietnamiens de l'Ecole de formation tactique [17]
(*L'Entente*, 18 septembre 1952)

Conférence de M. de Gasperis, directeur de la SACRIC, secrétaire de la chambre :

……

Société d'oxygène et d'acétylène produit 100.000 m³ environ d'oxygène et 32.000 m³ d'acétylène.

JOURNAL DES SOCIÉTÉS
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 18 juin 1953)

LE CONSEIL DE L'OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT a l'intention de doubler le capital actuel fixé à 126.312.500 francs par élévation de la valeur nominale de l'action de 2.500 fr. à 5 000 francs.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 juin 1953)

Le rapport du conseil qui sera présenté à l'assemblée du 3 juillet indique, en ce qui concerne la Malaisie, que les ventes d'acide carbonique ont marqué des progrès. De même celles des électrodes pour le soudage électrique, malgré une vive concurrence anglaise.

En Indochine, les ventes d'oxygène et d'acétylène et celles d'appareillage pour le soudage et pour le découpage des métaux ont marqué une sensible progression.

L'activité de la S.I.A.G.S., société de travaux de soudure et de métallisation dans laquelle la société a une participation, a réalisé un chiffre d'affaires en nette progression.

Le rapport ajoute que, pour tenir compte de la récente mesure prise par le gouvernement français et concernant le cours de la piastre, il a été affecté une partie des résultats de l'exercice 1952 à l'augmentation de la provision pour différences de change.

Rappelons que les comptes de l'exercice 1952 (voir « L'Information » du 9 juin) se soldent par un bénéfice net de 151.863.362 fr. c. 144.464.912 fr. en 1951 et qu'il sera proposé un dividende brut de 1.401 fr. 205 (net 1.150 fr.).

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 avril 1954)

L'exercice 1953 marque une diminution des résultats par rapport à ceux de 1952 :

Les bénéfices bruts s'élèvent, après amortissements et dépréciations d'inventaires, à 109.429.906 fr. contre 201 millions 759.251 francs en 1952.

---

[17] Dirigée par le colonel Vanuxem.

Ce recul résulte essentiellement de la dévaluation de la piastre qui a réduit les résultats, traduits en francs, de la Division indochinoise. Pour compenser la perte subie sur la partie des bénéfices de 1952 non rapatriée au moment de la dévaluation, une somme de 31.403.170 francs a été prélevée sur la Provision pour différences de change.

Déduction faite de 12.566.829 francs de frais généraux et charges sociales, de 3.263.192 francs de dépréciations sur portefeuille et de 15.403.170 fr. destiné à reconstituer jusqu'à un montant de 34.000.000 fr. la provision pour différences de changes, le bénéfice net de l'exercice 1953 ressort à 78.196.715 fr.

Néanmoins, ce bénéfice permettra au conseil de proposer le maintien d'un dividende net de 1.150 fr. par action de 2.500 fr., identique à celui des deux exercices précédents. L'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à approuver ces comptes est convoquée pour le 14 mai 1954.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mai 1955)

L'exercice 1954 marque une progression assez sensible des bénéfices bruts qui s'élèvent, après amortissements et dépréciations d'inventaire, à 155.957.884 francs contre 109.429.906 francs en 1953.

Un montant de 45 millions de francs a été affecté à la provision spéciale pour risques divers qui s'élèvera ainsi à 200 millions de francs, la provision pour différences de change a, d'autre part, été portée à 50 millions de francs par affectation d'une somme de 16 millions de francs. Déduction faite des frais généraux et charges sociales, dépréciations sur portefeuille et provision pour impôts, le bénéfice ressort à 77.384.265 francs contre 78.196.715 francs.

Le conseil proposera le maintien d'un dividende de 1.150 francs par action de 2.500 francs, identique à celui des trois exercices précédents. L'assemblée générale ordinaire, qui sera appelée à approuver ces comptes, est convoquée pour le 25 mai 1955.

BOURSE DE PARIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 août 1955)

L'OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT se modifie peu : 13.200 contre 13.300. Au 31 décembre 1954, les réserves totalisaient environ 191 millions en regard du capital de 126.312.500 fr., les provisions représentant 262 millions. Depuis juillet 1953, le conseil est autorisé à augmenter le capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de d'émission.

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
[Desfossés 1956/1513]

Delorme (Jean)[/ x], 914 (pdg Air liquide), 925 (Soudure autogène française), 1255 (Claude - Paz et Silva), 1513 (pdg SOAEO), 2243 (L'Indus. moderne).

Guyot de la Pommeraye (Joseph(1877-1958)[anc. pdt d'Indochine films et cinémas…], 1513 (v.-pdt SOAEO).

Philippon (P.)[00/], 1513 (adg SOAEO).

Bruneton (Pierre)[x /0][ing. ECP 1922. Ép. Dlle Sautter], 914 (Air liquide), 925 (dga Soudure autogène française), 1386 (Grde Paroisse), 1513 (SOAEO).
Coupvent des Graviers (François)[x /0x], 1513 (SOAEO).
Delorme (Paul), 914 (Air liquide), 925 (ph Soudure autogène française), 1513 (SOAEO).
Deschars (Edmond)[x /x0], 600 (Pyrites de Huelva), 914 (Air liquide), 925 (pdg SAF), 1513 (SOAEO).
Grand-Dufay (Camille), 194 (Marseillaise de crédit), 1513 (SOAEO), 1731 (CICA), 1942 (Cie agric. de la Crau).
Sailly (Jean de)[Paris, 1906-Neuilly, 2001][Ép. Christiane Gravelin. Insp. fin. Dir. Bq Indoch.], 237 (CFAT), 1513 (Oxygène et acétylène d'Ext.-Orient), 1792 (pdt Caout. Donaï 1953-1970), 1804 (Caout. Phuoc Hoa) 1808 (Caout. de Kompong-Thom), 1813 (SIPH)…
Lemoine (V.), 414 (comm. comptes Cie frse de tramways-Indochine), 692 (Financ. et indus. des pétroles), 923 (comm. cptes Forges et ateliers de la Vence et de la Fournaise), 925 (comm. cptes Soudure autog. frse), 1513 (comm. cptes SOAEO), 1838 (comm. cptes Sucreries coloniales).
Bouteron (J.), 121 (comm. cptes BFCE), 204 (comm. cptes Crédit algérien), 950 (comm. cptes Provençale de constructions navales), 1451 (comm. cptes SOVIREL), 1513 (comm. cptes SOAEO).

OBJET : L'exploitation de tous brevets, procédés, instruments propres à la fabrication de l'acétylène dissous et de l'oxygène, l'exécution de tous travaux par la soudure autogène ; l'exploitation de tous autres procédés et toutes opérations s'y rattachant. Installations et agences à Shanghaï, Tien-Tsin, Canton, Hongkong, Saïgon, Haïphong, Singapore, Kuala-Lumpur, Colombo, Tananarive.

CAPITAL SOCIAL : 126.312.500 fr., divisé en 50.525 actions de 2.500 fr. Précédemment les actions étaient divisées en 36.000 ord. et 4.000 priv. En juillet 1935, toutes les actions ont assimilées.
Le capital, qui était alors de 10 millions de fr., a été porté en 1941 à 20 millions par l'émission à 300 fr. de 40.000 actions de 250 fr. (une nouvelle pour une ancienne). Porté en 1946 à 21.052.250 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité ; en 1948 à 31.578.375 fr. par élévation du nominal des actions de 250 fr. à 375 fr. Porté fin 1948 à 94.735.125 fr. par émission à 500 fr. de 168.418 actions nouvelles de 375 fr. (2 pour 1). Porté en 1950 à 126.312.500 fr. par élévation du nominal à 500 fr. Regroupées en 1950.

	Bénéfice nets (en milliers de fr.)	Dividende par action (en fr.)
1943	8.595	55,114
1944	—	—
1945	—	—
1946	30.849	45
1947	37.232	125
1948	82.096	200
1949	100.090	150
1950	127.980	1.250
1951	144.465	1.402,44
1952	183.349	1.401,20
1953	93.600	1.395,67
1954	77.384	1.388,91
1955 (30 sept.)		

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT

(*L'Information financière, économique et politique*, 17 mai 1956)

Les bénéfices de l'exercice 1955, déduction faite des frais généraux charges sociales, pour un montant 11.473.438 fr., s'élèvent à 160.564.133 contre 143.430.193 fr. en 1954.

Ces bénéfices sont constitués par résultats d'exploitation des divisions d'Extrême-Orient, qui, traduits en francs, s'élèvent à 159.199.480 francs c. 144.685.541 fr. pour l'exercice précédent, auxquels s'ajoute le revenu du portefeuille de 12.838.091 fr. contre 11.272.343 francs.

La provision pour différence de change, après dotation, d'une part de 50 millions de francs transférés de la provision spéciale pour risques divers et, d'autre part, de 80 millions de francs prélevés sur les bénéfices de 1955, se trouve portée à 180 millions de francs.

Déduction faite de 2.047.100 francs de provision pour impôts, le bénéfice net de l'exercice ressort à 78.517.033 francs contre 77.384.265 francs en 1954.

Le conseil proposera le maintien d'un dividende brut de 1.381.937 francs par action de 2.500 francs, correspondant en l'état actuel de la législation à un dividende net de 1.150 francs, identique à celui des quatre dernières années.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1956)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 mai, sous la présidence de M. Jean Delorme, président directeur général. Elle a approuvé les comptes de 1955 se soldant par un bénéfice de 78.517.033 fr., ce qui permet, en l'état actuel de la législation fiscale, de fixer par action un dividende francs dont le paiement partir du 1er juin 1956.

1957 (avril) : CAPITAL PORTÉ DE 126 À 252 MF

CAPITAL SOCIAL 252.625.000 francs
Divisé en 50.525 Actions
Au nominal porté de 2.500 à 5.000 francs
(Assemblée Générale Extraordre du 3 Juillet 1953)
(Décision du Conseil d'Administrion du 16 Avril 1957)

SOCIÉTÉ
D'OXYGÈNE & D'ACÉTYLÈNE
D'EXTRÊME-ORIENT

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 126.312.500 FRANCS

Statuts déposés chez Me BARD, Notaire à Marseille, le 24 août 1909
modifiés par diverses Assemblées Générales Extraordinaires

SIÈGE SOCIAL A PARIS, 75 QUAI D'ORSAY

ACTION DE 2500 CINQ MILLE FRANCS
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

NUMÉRO

Ste D'OXYGÈNE & D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME ORIENT SOAEO

UN ADMINISTRATEUR,

PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Septembre 1950.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 3165-8-50.

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme
au capital de 126.312.500 fr.

Statuts déposés chez Me Bard, notaire à Marseille, le 24 août 1909
modifiés par diverses assemblées générales extraordinaires

CAPITAL SOCIAL 252.625.000 francs
divisé en 50.525 actions
au nominal porté de 2.500 à 5.000 francs
(Assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 1953)
(Décision du conseil d'administration du 10 avril 1957

Siège social à Paris, 75, quai d'Orsay

CINQ MILLE
ACTION DE ~~2.500~~ FRANCS
AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : Jean Delorme
Par délégation du conseil d'administration : —
Septembre 1950
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. E

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 avril 1957)

Le conseil, faisant usage de l'autorisation qui lui a été accordée par l'assemblée extraordinaire du 3 juillet 1953, a décidé, lors de sa séance du 16 avril 1957, de porter le capital social de 126.312.500 fr. à 252.625.000 franc» par incorporation de 126 millions 312.000 fr. prélevée sur la réserve générale figurant au bilan de ladite Société.

Cette augmentation est réalisée par élévation de la valeur nominale des actions de la Société de 2.500 fr. à 5.000 fr. le nouveau nominal portant jouissance à partir du 1er janvier 1957.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 mai 1957)

Les bénéfices bruts de l'exercice 1956 s'élèvent à 182.858.976 fr. contre 172.037.571 francs pour l'exercice précédent.

Ces bénéfices, comprennent 162.976.765 francs de revenus des exploitations contre 159.199.480 fr. en 1955 et 19.882.211 francs de revenu de portefeuille et divers contre 12.838.091 fr.

Après déduction de 12.474.187 fr. de frais généraux et charges sociales, de 36.935.854 fr. portés à la provision pour risques de changes — dont le montant après cette dotation et prélèvements au cours dé l'exercice 1956 s'élèvera à 173 millions 542.969 fr. — de 5.235.900 fr. de provision pour impôts et de 50.000.000 de francs de provision pour risques divers, le bénéfice net de exercice ressort à 78.213.035 fr. contre 78,517.033 fr. en 1955.

Sur ce bénéfice, le conseil proposerai à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai prochain de distribuer par action de 2.500 fr. un dividende net de 1.150 fr. (soit brut 1.397 fr. 886), égal à celui de l'an dernier.

OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
Stabilisation des résultats
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 18 mai 1957)

Le bénéfice net de 1956 est du même ordre que le précédent 78 213.035 fr. contre 78 517 035 fr Le dividende sera maintenu à 1.150 fr. net.

OXYGÈNE ET ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 1er juin 1957)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 29 mai 1957 sous la présidence de M. Jean Delorme, président directeur général.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1956 se soldant par un bénéfice de 78.213.035 francs, ce qui permet, en l'état actuel de la législation fiscale, de fixer, par action de 2.500 francs, un dividende net de 1.150 francs, égal à celui de l'an dernier, et dont le paiement aura lieu à partir du 11 juin 1957.

L'assemblée, après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Paul Delorme, a donné *quitus* de sa gestion à sa succession et a adopté toutes les résolutions à l'unanimité.

À l'issue de l'assemblée, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire qui a notamment donné au conseil l'autorisation, valable cinq ans, de porter le capital social, en une ou plusieurs fois, jusqu'à un montant de un milliard de francs, soit par incorporation de réserves, soit par émission, jusqu'à un montant maximum de 500 millions, y compris les primes, d'actions nouvelles à souscrire en espèces.

Il est rappelé que, par décision du conseil du 16 avril 1957, le capital social a déjà été porté de 126 millions 312.500 francs à 252.625.000 francs par élévation de la valeur nominale des actions de 2.500 francs à 5.000 fr., le nouveau nominal portant jouissance à partir du 1er janvier 1957.

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1958)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 6 juin 1958, sous la présidence de M. Jean Delorme, président-directeur général.

Elle a approuvé les comptes de 1957 et a arrêté à 95.442.069 fr. le montant des bénéfices nets, ce qui permet, en l'état actuel de la législation fiscale, de fixer un dividende net de 1.300 fr. par action de 5.000 fr., contre 1.150 fr. pour l'exercice précédent. Le paiement aura lieu à partir du 16 juin 1958.

L'assemblée a rendu hommage à la mémoire de M. Joseph Guyot de la Pommeraye, vice-président de la Société, décédé le 17 mai dernier ; elle a réélu administrateurs MM. Pierre Philippon et François Coupvent des Graviers.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juin 1959)

L'assemblée ordinaire s'est tenue 17 juin 1959 sous la présidence M. Jean Delorme, président-directeur général. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1958 et a arrêté à francs 149.036.849 le montant des bénéfices nets, ce qui permet, en l'état actuel de la législation fiscale, de fixer par action de francs 5.000, un dividende net de francs 1.300 égal à celui de l'exercice précédent. Le paiement aura lieu à partir du 25 juin 1959.

L'assemblée a renouvelé les mandats de commissaires aux comptes de MM. Lemoine et Bouteron.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Publication de portefeuilles et de chiffres d'affaires au *B.A.L.O.*
Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juillet 1959)

Chiffre d'affaires de 1958 : 1.365.210.364 francs. Parmi les participations dans les sociétés étrangères, détenues en portefeuille à fin 1958, figure notamment pour 14.610.865 fr. de nominal de bons du Trésor américain.

Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 26 juin 1963)

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 30 juin sous la présidence de M. Jean Delorme, président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1962 et arrêté le montant des bénéfices nets à fr. 1.867.132,48 contre fr. 1.747 093,36 pour l'exercice 1961. Elle a fixé le dividende brut par actions de fr. 50 à fr. 20,264, soit un dividende net de fr. 15.

Le paiement aura lieu à partir du 1er juillet.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 13 juin 1970)

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient s'est tenue le 10 juin 1970 sous la présidence de M. Jean Delorme, président-directeur général.

L'assemblée générale ordinaire annuelle a approuvé les comptes de l'exercice 1969 et a arrêté le montant des bénéfices nets à 2.900.656,53 fr. Le dividende net, en l'état de la législation actuelle, a été fixé à 22 fr. par action, montant auquel s'ajoute, pour ceux des actionnaires y ayant droit, un avoir fiscal de 11 fr. Le revenu réel pour ces actionnaires ressort donc à 33 fr. par action, contre 30 fr. au titre de l'exercice 1968.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 22 juin 1970.

L'assemblée a réélu comme administrateur M. François Coupvent des Graviers et a ratifié la nomination, comme administrateur, faite à titre provisoire par le conseil d'administration, de la Banque de l'Indochine en remplacement de M. Jean de Sailly.

L'assemblée a nommé M. Claude Jacquet, commissaire aux comptes titulaire, et M. André Amic, commissaire aux comptes suppléant.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE & D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 9.431.200 FRANCS

STATUTS DÉPOSÉS ORIGINAIREMENT CHEZ Me BARD, NOTAIRE A MARSEILLE, LE 24 AOUT 1909,
ACTUELLEMENT CHEZ Me DELOUIS, NOTAIRE A PARIS,
MODIFIÉS PAR DIVERSES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

SIÈGE SOCIAL A PARIS, 75, QUAI D'ORSAY

REGISTRE DU COMMERCE PARIS 57 B 6985

ACTION DE CENT FRANCS

AU PORTEUR, ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N° 0,083,470

UN ADMINISTRATEUR,

UN ADMINISTRATEUR,
OU PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

1973

IMPRIMERIE CHAIX-DESFOSSÉS-NÉOGRAVURE, PARIS - PROCÉDÉ S.B.

Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de 9.431.200 fr.
Statuts déposés originairement chez par Me Bard, notaire à Marseille, le 24 août 1909,
actuellement chez Me Delouis, notaire à Paris,
modifiés par diverses assemblées générales extraordinaires

Siège social à Paris, 75, quai d'Orsay
Registre du commerce Paris 57 B 6985

ACTION DE CENT FRANCS
au porteur, entièrement libérée

Un administrateur : Jean Delorme
Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : P. Jamilloux (?)
1973
Imprimerie Chaix-Desfossés-Néogravure, Paris. Procédé S.B.

Who's who, 1979 :
BEAUMONT (Jean, Robert, Maurice BONNIN de la BONNINIÈRE, comte de) [18]… administrateur de Thomson-C.S.F., des Ciments français, de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient, de la Société africaine forestière et agricole.

(*Valeurs actuelles*, 27 juin 1983)

Le conseil de la SOAEO a décidé de créer, à Moroni, dans la République des Comores, une nouvelle filiale sous la raison sociale suivante : les Gaz des Comores (Gazco).
Cette société disposera d'une unité de production d'oxygène et d'une unité de production d'acétylène. Elle commercialisera en outre d'autres gaz industriels, le protoxyde d'azote et le gaz carbonique, ainsi que des matériels médicaux, de soudage, de plongée ou de sécurité.

(*Le Figaro*, 12 septembre 1992)

Pour 133 millions de francs, L'Air liquide a porté de 37,6 % à 43,3 % sa participation dans la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO), mais a été dispensé par le Conseil des Bourses de valeurs de lancer une offre publique d'achat sur cette filiale car l'Air liquide détient déjà le contrôle de la SOAEO avec une participation majoritaire en droits de vote.

Communiqué financier
(*Les Échos*, 23 septembre 2003)

---

[18] Jean de Beaumont (1904-2002) : gendre d'Olivier de Rivaud. Élu en 1936 député de la Cochinchine avec l'argent des Terres-Rouges.

La SOEAO est une filiale du groupe Air liquide. Elle est constituée d'une part de filiales consolidées, notamment en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande et d'autre part de sociétés mises en équivalence, principalement à Hong-Kong, à Singapour et en Malaisie. Aujourd'hui, la majorité des résultats provient de ces dernières avec une contribution croissante des filiales nouvellement créées.

Service Actionnaires SOAEO
Air liquide - 75, quai d'Orsay
75321 Paris Cedex 07
GROUPE AIR LIQUIDE
www.airlquide.com

Air liquide lance son offre sur Soaeo
(*Les Échos*, 21 septembre 2005)

Air liquide a déposé un projet d'offre publique simplifiée sur les actions qu'il ne détient pas encore dans sa filiale d'Asie du Sud-Est, la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient (Soaeo). Le groupe de gaz industriels français contrôle déjà 86,8 % du capital de la Soaeo. À titre principal, Air liquide propose une action Air liquide en échange d'une action Soaeo. L'action Air liquide cote actuellement 150,20 euros (à la clôture d'hier), un peu plus que l'action Soaeo (146 euros le 13 septembre, dernière cotation). Le groupe va puiser pour cela dans ses titres détenus en autocontrôle, ce qui représente un montant maximal d'environ 150 millions d'euros. À titre subsidiaire, les actionnaires de la filiale pourront choisir une offre en numéraire de 145 euros par action, plafonnée à 50 millions.

Air liquide se renforce en Asie du Sud-Est
par V.C. [Vincent Collen]
(*Les Échos*, 22 février 2007)

Air liquide continue à profiter de la fusion de ses concurrents Linde et BOC pour se renforcer en Asie. Le spécialiste français des gaz industriels a annoncé hier l'acquisition des parts de l'allemand Linde dans 4 coentreprises dont Air liquide assurait déjà le management. Il monte ainsi à 100 % dans ses filiales à Singapour, en Thaïlande et au Vietnam, et à 50 % au Brunei, où un partenaire local conserve les 50 % restants.

Au total, ces quatre entreprises représentent 230 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont l'essentiel — plus de 200 millions d'euros — à Singapour. Parallèlement, Air liquide cédera à Linde ses participations en Malaisie, à Hong Kong et Canton. Ces transactions se solderont par un paiement net de 275 millions d'euros du groupe français à son concurrent allemand. En Malaisie, Linde va monter dans un premier temps à hauteur de 45 % dans la société Malaysian Oxygen. Il lancera ensuite une offre de rachat sur les 55 % restants de la société malaisienne, avec pour objectif d'en prendre le contrôle, a annoncé le groupe allemand.

En décembre, Air liquide avait déjà annoncé le même type de transaction, au Japon, mais pour un montant beaucoup plus élevé (590 millions d'euros). Lors de la fusion de l'allemand Linde et du britannique BOC, l'an dernier, la Commission européenne avait exigé, en échange de son feu vert, que le nouveau numéro un mondial des gaz industriels dénoue toutes ses coentreprises avec Air liquide en Asie, soit en achetant les parts du français, soit en vendant les siennes.

Pour la firme française, c'est une occasion de se renforcer dans un secteur très concentré, où les acquisitions sont très difficiles à faire accepter par les autorités antitrust. Après ces opérations au Japon et dans le Sud-Est asiatique, Air liquide réalise « près de 20 % » de son chiffre d'affaires en Asie, affirme le groupe.